



CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE TEN

MERCREDI 28 JUIN 2023



Ouverture

Yann Wehring

Vice-président chargé de la
Transition écologique, du climat
et de la biodiversité



Ouverture

Magali Charmet

Directrice régionale Île-de-
France de l'Office français de
la biodiversité



Ouverture

Sophie Deschiens

Présidente de l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France,
Présidente de l'Agence des espaces verts, Conseillère régionale d'Île-de-France, Déléguée spéciale à la Région circulaire et Amie des animaux



Introduction

Klaire Houeix

Ecologue,
Agence régionale de la
biodiversité en Île-de-France





ARB
AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ



LES CHIFFRES CLÉS

LES CHIFFRES CLÉS EN FRANCE ET EN ILE-DE-FRANCE

2019

L'année de lancement du dispositif

3

La durée de la période de reconnaissance

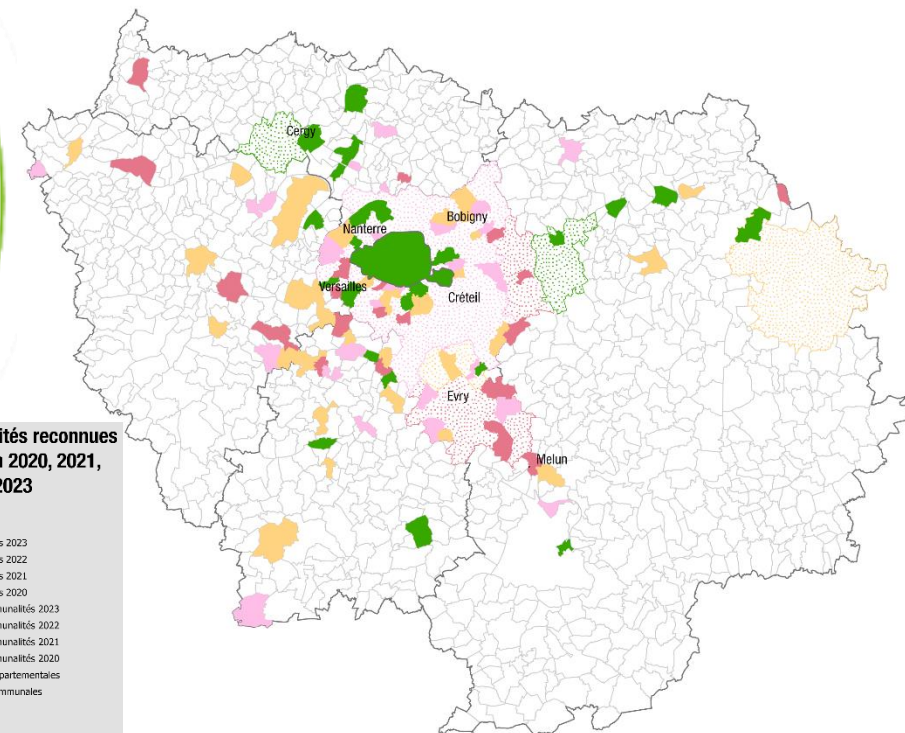
474

Le nombre de Territoires Engagés pour la Nature en France métropolitaine et outre-mer



124

Le nombre de Territoires Engagés pour la Nature en Ile-de-France



Collectivités reconnues "TEN" en 2020, 2021, 2022 et 2023

- Communes 2023
- Communes 2022
- Communes 2021
- Communes 2020
- Intercommunalités 2023
- Intercommunalités 2022
- Intercommunalités 2021
- Intercommunalités 2020
- Limites départementales
- Limites communales

<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires/engagements>

LES CHIFFRES CLÉS EN ILE-DE-FRANCE

1

20 %

La proportion en surface du territoire régional engagé dans le dispositif

115

Le nombre de communes engagées

9

Le nombre d'intercommunalités engagées



11

Villages

Métropole

52

Petites villes

49

Villes moyennes

2

Grandes villes

2

EPT

1

Communauté de communes

5

Communautés d'agglomération

LES CHIFFRES CLÉS EN ILE-DE-FRANCE

23

Le nombre d'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) réalisés ou en cours

21

Le nombre de sites labellisés EcoJardin



256

Le nombre de dossiers déposés par des TEN et soutenus financièrement par les partenaires du collectif régional (depuis 2019)

10 896 254 €

Le montant des aides financières allouées aux TEN pour la réalisation de leurs projets

LA PLATEFORME AIDES BIODIVERSITE EN ILE-DE-FRANCE



<https://biodiversite-iledefrance.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

29/06

Webinaire 2/4 « Dispositifs d'aides technique et financier – Eau et Milieux Aquatiques »



ARB
AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ



LES CHIFFRES CLÉS

Contact : klaira.houeix@institutparisregion.fr

Célébration des lauréats 2023

Klaire Houeix
Ecologue,
Agence régionale de la
biodiversité en Île-de-France



Avon

Reconnaissance TEN 2023

Paris

Ville d'Avray

L'Isle-Adam

Meudon

Puteaux

Boussy-Saint-Antoine

Montesson

CA Cergy-Pontoise

Boutigny-sur-Essonne

Montreuil

Montigny-lès-Cormeilles

Breuillet

Saint-Cyr-sur-Morin

CA Marne et Gondoire

Champlan

Colombes

Saint-Ouen-l'Aumône

Epinay-sur-Orge

Ivry-sur-Seine

Taverny

Trilport

Gennevilliers

Thorigny-sur-Marne

Villejuif

Villenoy



Grégoire Loïs

Chargé d'étude naturaliste,
Agence régionale de la biodiversité
en Ile-de-France et Muséum
national d'Histoire naturelle



CÉRÉMONIE DE REMISE DES RECONNAISSANCES
« TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE » 2023
28/06/2023

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ, LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Grégoire LOÏS – Chargé d'études
Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France et MNHN

PANORAMA DE LA BIODIVERSITÉ EN ILE-DE-FRANCE



UNE RÉGION SOUS PRESSION



Dégradation et disparition des habitats



Simplification paysages agricoles, pratiques intensives



Fragmentation



UNE BIODIVERSITÉ QUI DÉCLINE



*entre 2003-2016

CLIMAT ET BIODIVERSITÉ : 2 SYSTÈMES INTERDÉPENDANTS

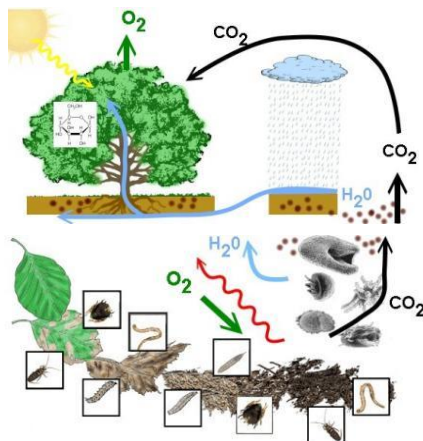
- Cycle de l'eau
- Piégeage et stockage du carbone
- Cycles biogéochimiques
- Modération des phénomènes climatiques extrêmes
- Absorption / réflexion du rayonnement solaire



- Température
- Précipitations, humidité, puissance du vent
- Phénomènes extrêmes (sécheresse, inondation...)

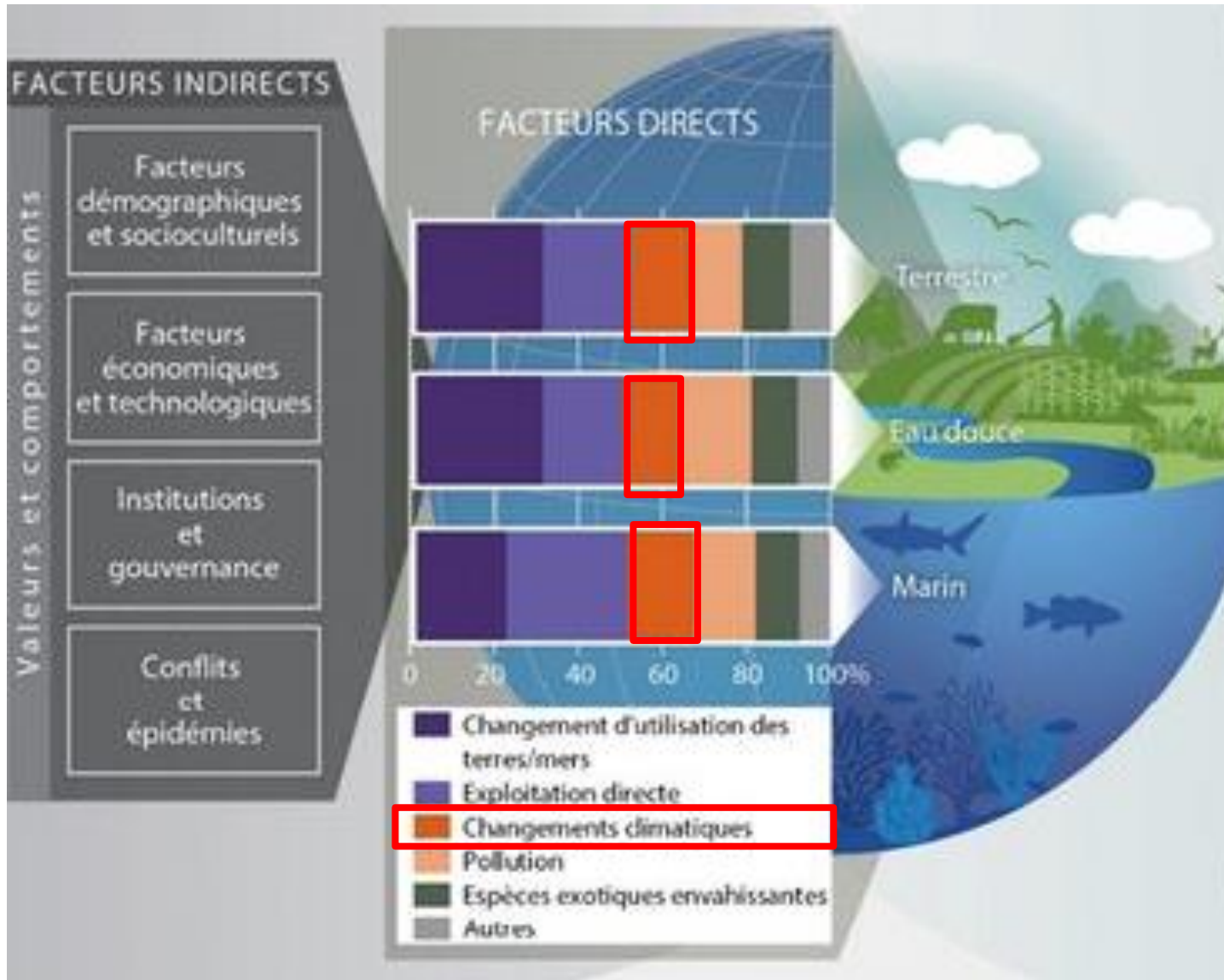


Les écosystèmes terrestres et marins jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat



IMPACT DU CLIMAT SUR LA BIODIVERSITÉ

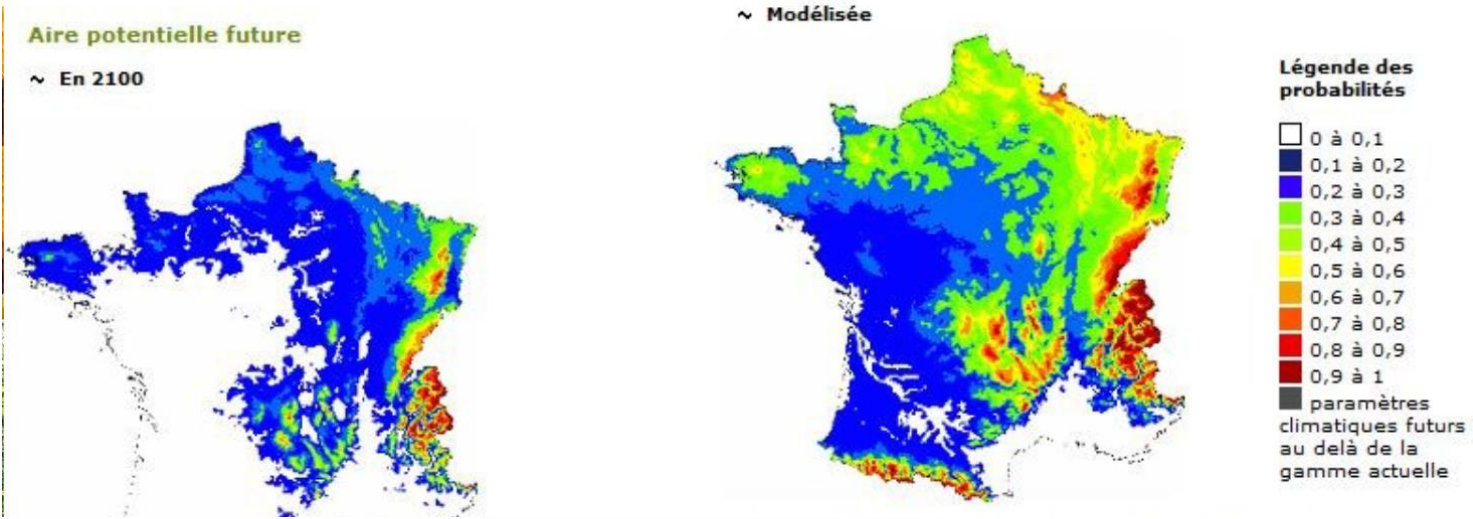
Désormais bien établi : IPBES, 2019



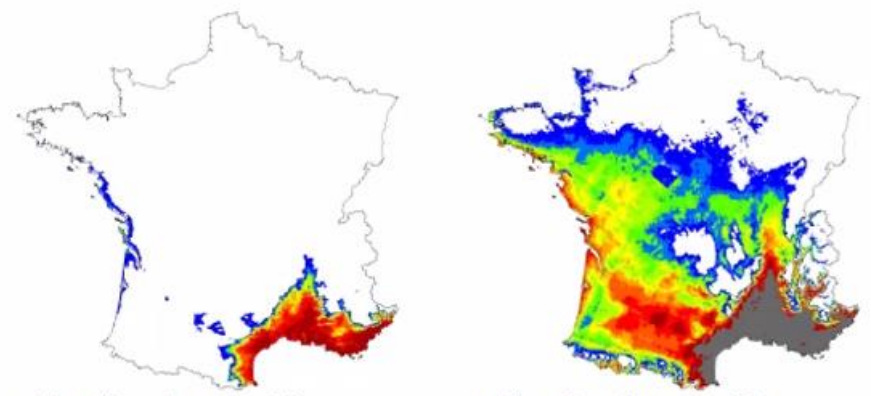
Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques réalisée par près de 150 experts sélectionnés issus de toutes les régions du monde assistés de 350 auteurs contributeurs.

IMPACT DU CLIMAT SUR LA BIODIVERSITÉ

Exemple de l'impact du changement climatique sur la répartition des espèces



Le hêtre fait intervenir les déficits
nois de juin et juillet et la température maximale
INRA



Niche climatique du chêne vert,
actuelle

Niche climatique du chêne vert,
à la fin du 21ème siècle

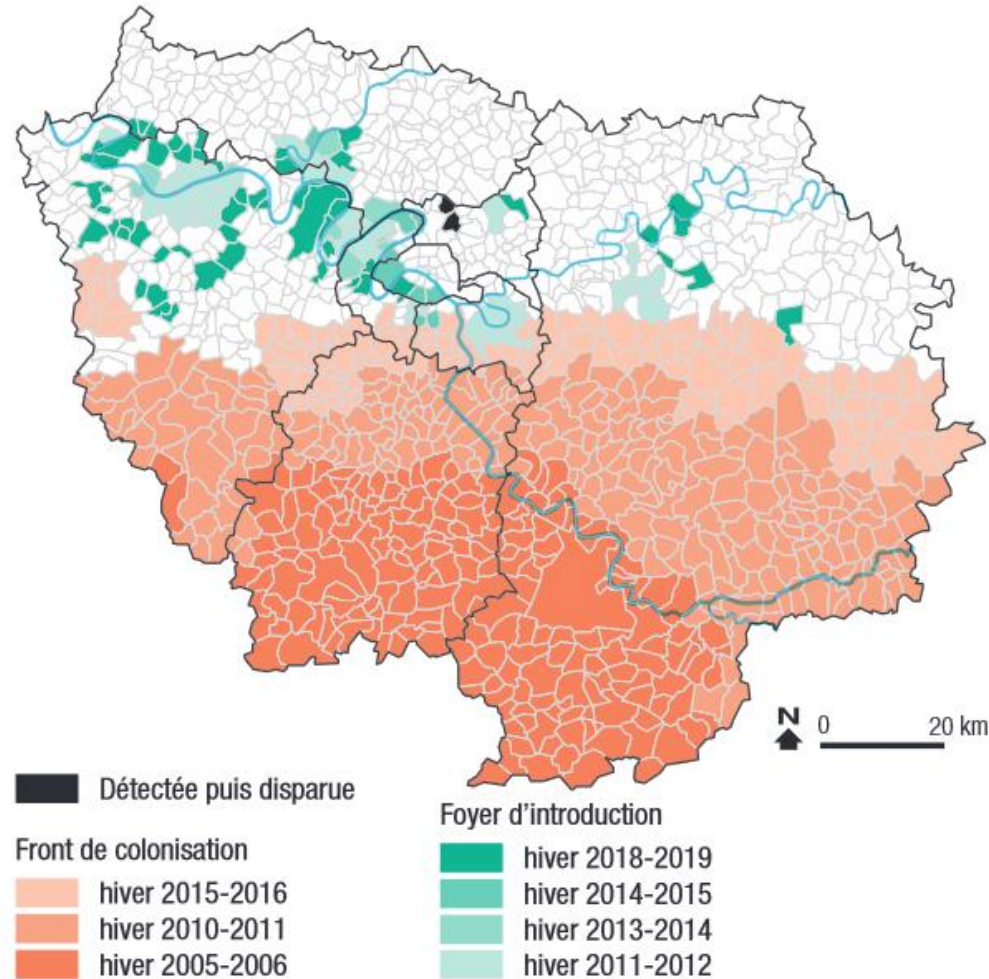
Massif de la Malmaison, ONF



IMPACT DU CLIMAT SUR LA BIODIVERSITÉ

Exemple de l'impact du changement climatique sur la répartition des espèces

Évolution de l'aire de répartition de
la chenille processionnaire du pin



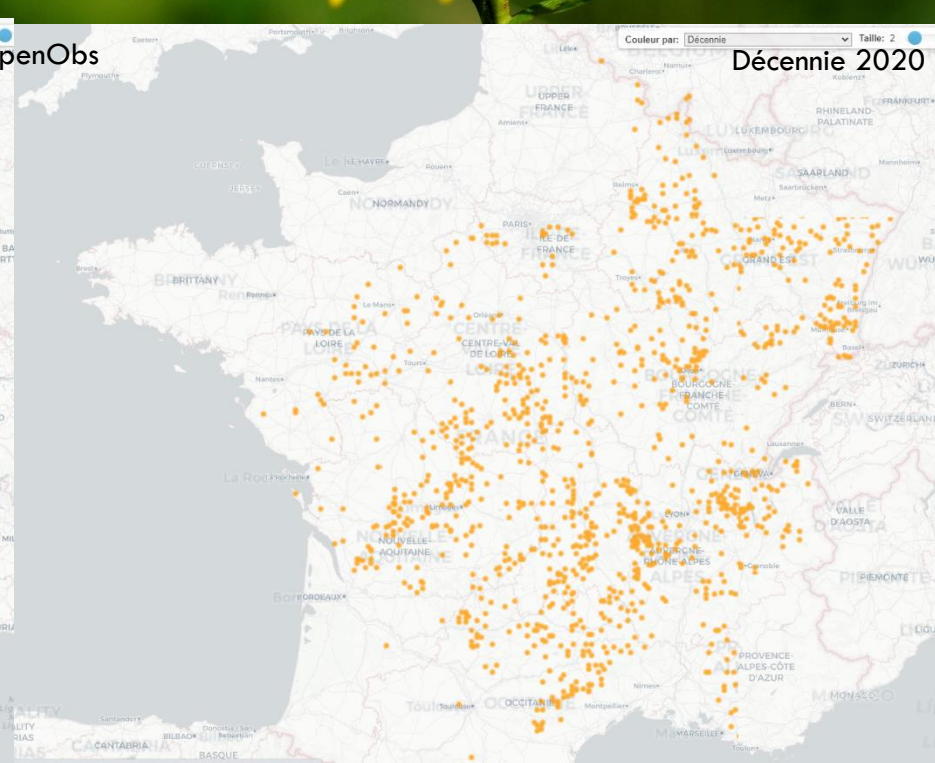
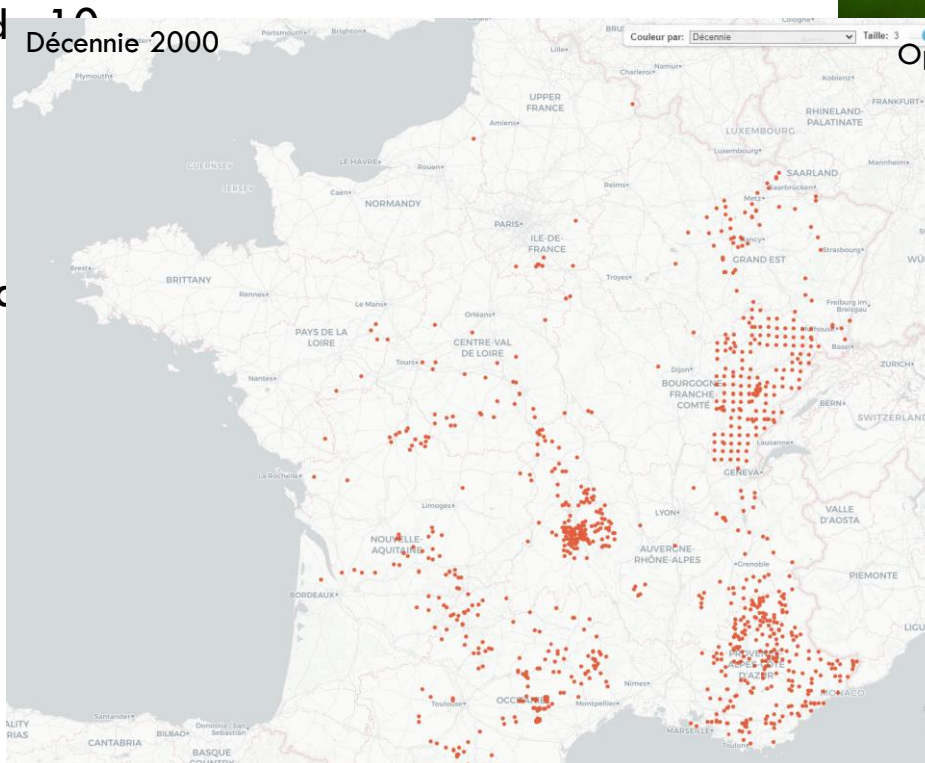
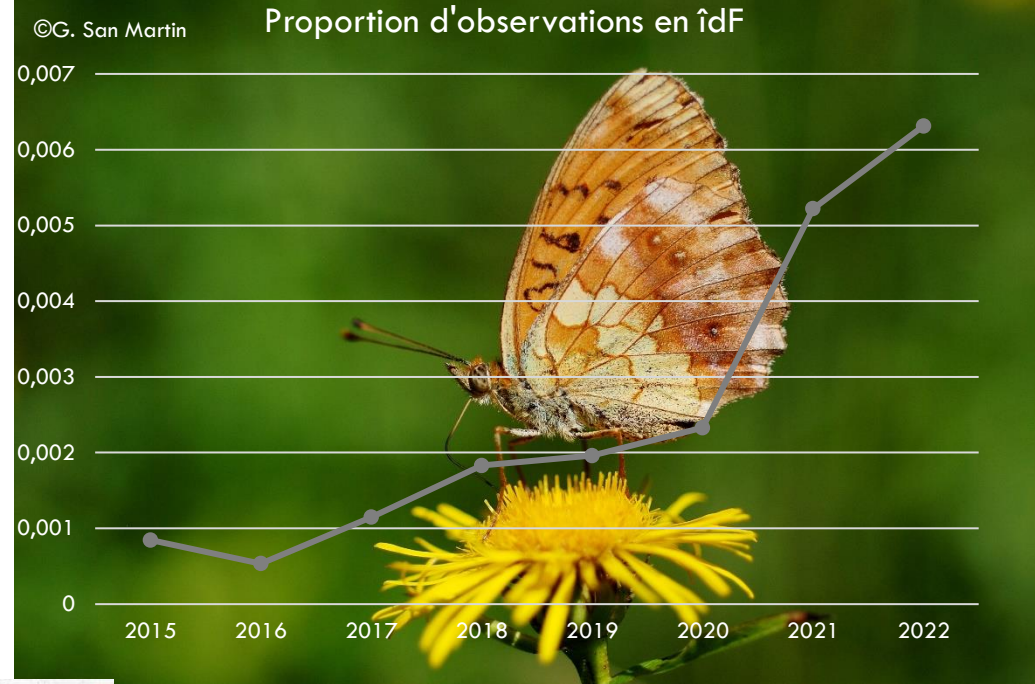
IMPACT DU CLIMAT SUR LA BIODIVERSITÉ

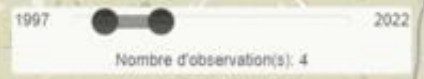
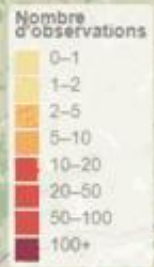
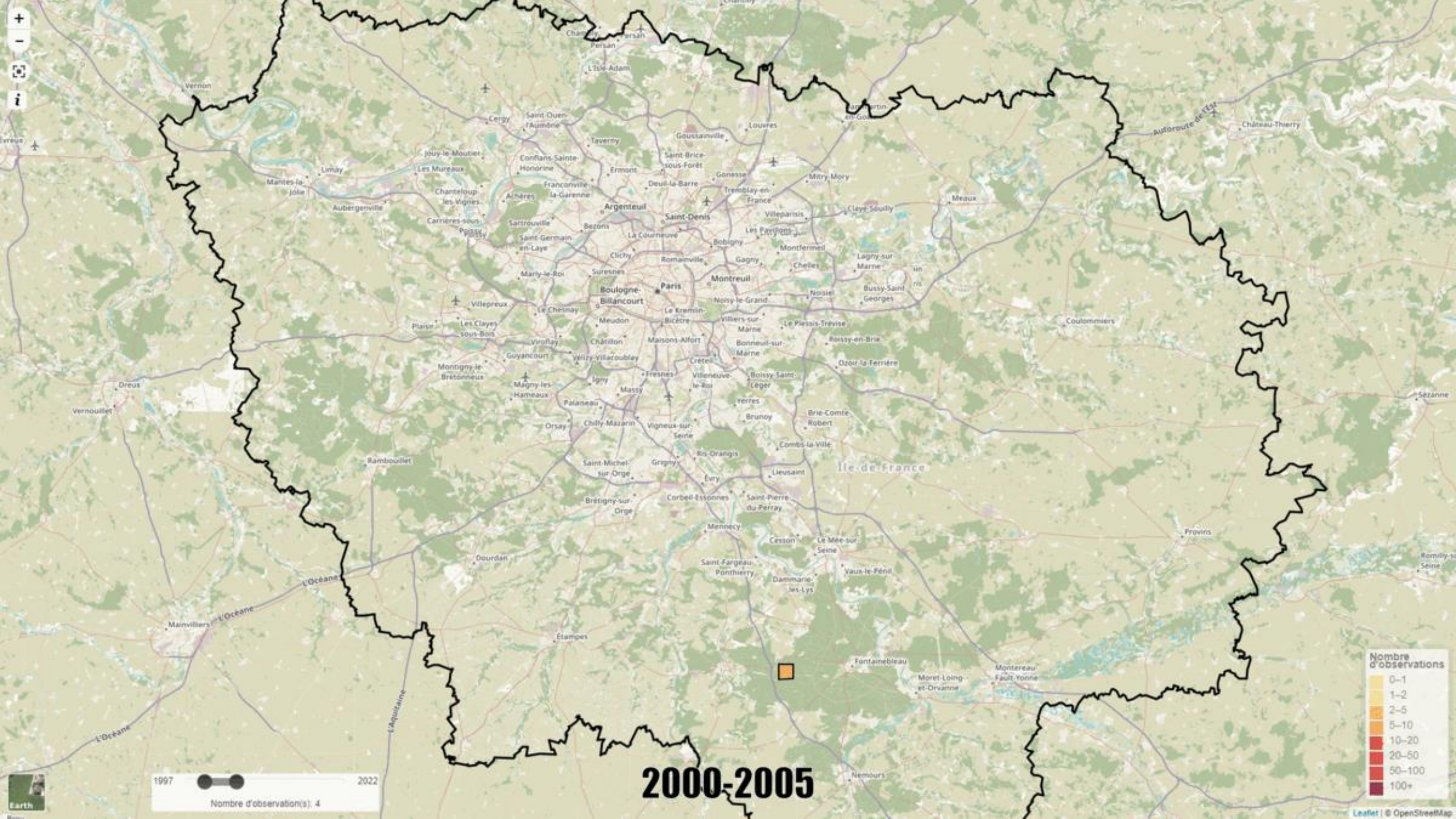
Nacré de la ronce (*Brenthis daphne*)

Premières mentions de l'espèce dans la vallée de Seine aval.

Espèce connue depuis un peu plus d'un siècle dans le Sud de l'ÎdF et qui remonte

Espèce estivale qui réalise son cycle complet sur les Ronces et Violettes

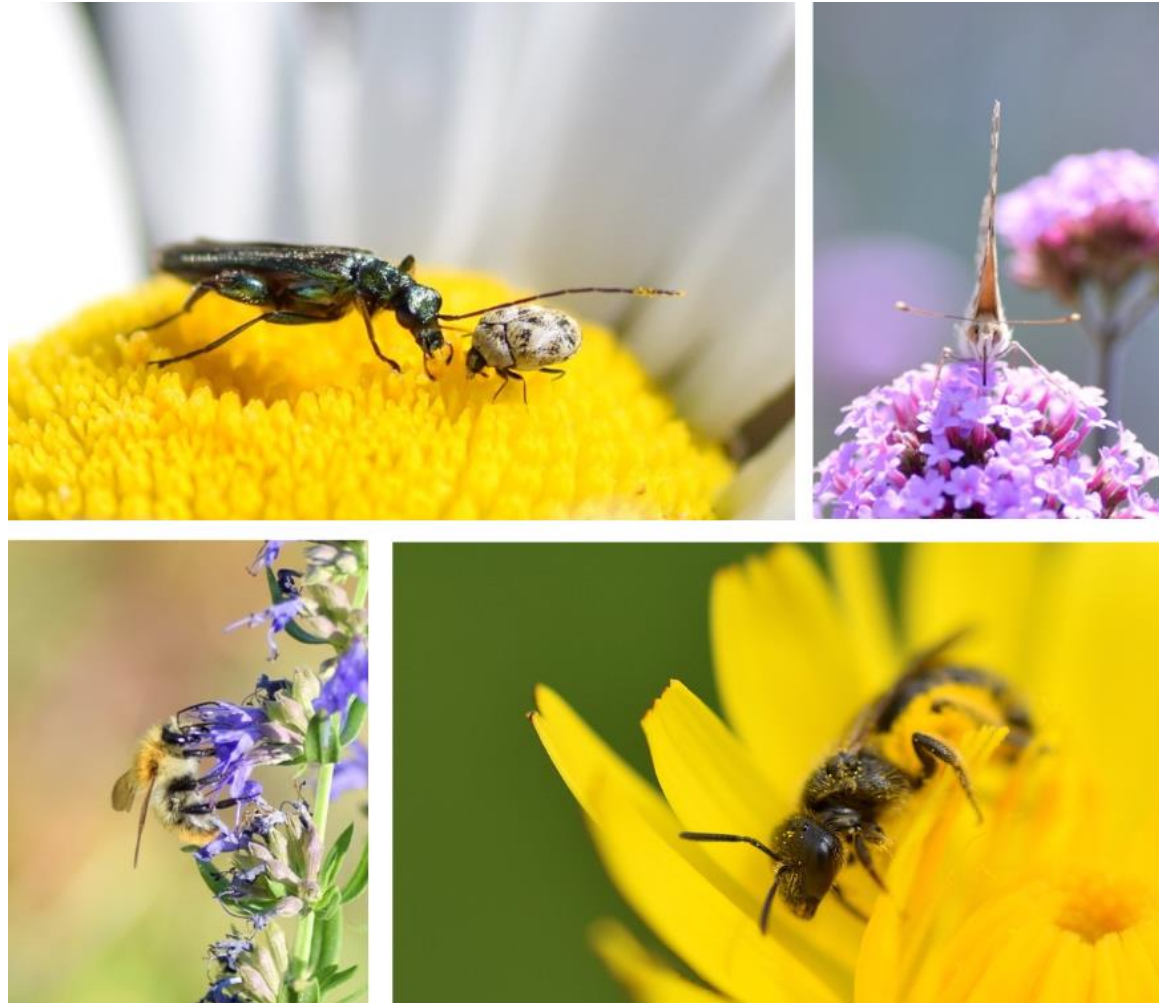




2000-2005

IMPACT DU CLIMAT SUR LA BIODIVERSITÉ

Exemple de l'impact du changement climatique sur le cycle de vie et la survie des espèces



La relation plante-pollinisateur

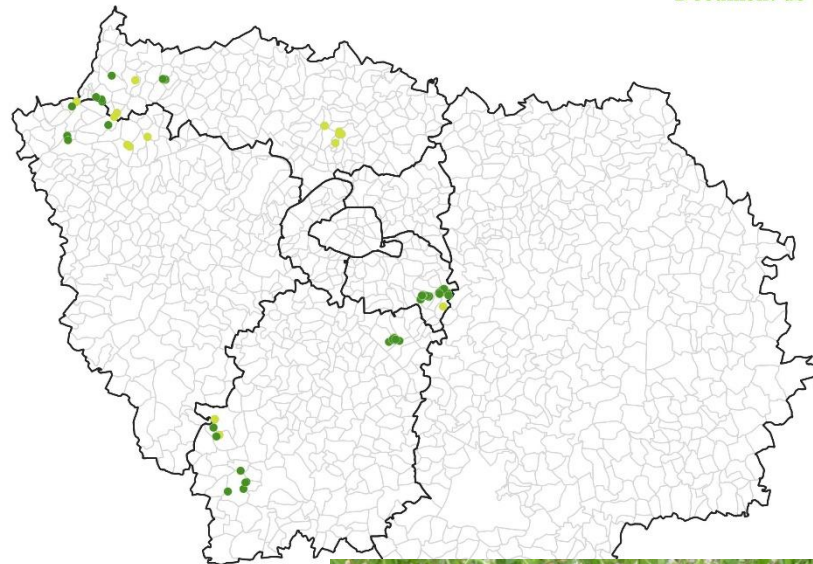
IMPACT DU CLIMAT SUR LA BIODIVERSITÉ

Exemple de l'impact du changement climatique sur le cycle de vie et la survie des espèces



La répartition de l'espèce :
Vipera berus (Linnaeus, 1758) (Vipère péliade)

Document de travail



Légende

- Périodes d'observation
- Postérieures à 2009
 - Entre 2000 et 2009
 - Antérieures à 2000

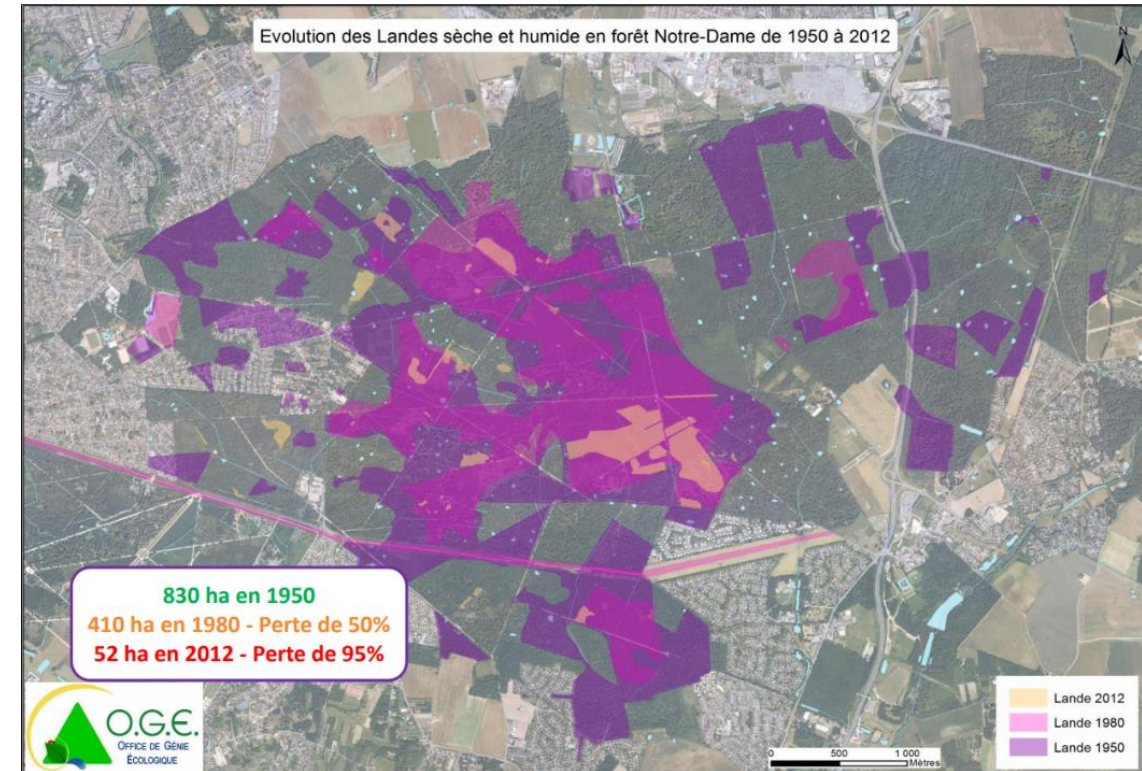
- Limites communales
- Limites départementales



Mustapha TAQARORT & Hemminki JOHAN - 2021
© Institut Paris Region



© F. Serre-Collet



IMPACT DU CLIMAT SUR LA BIODIVERSITÉ

Exemple de l'impact du changement climatique sur les milieux



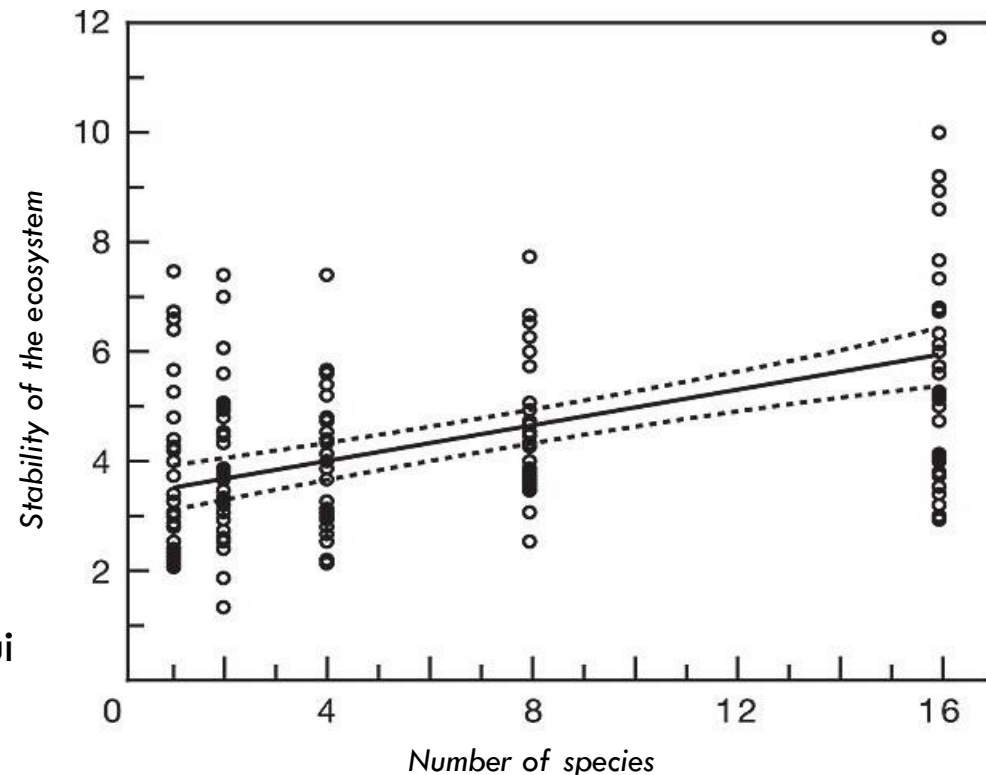
IMPACT DU CLIMAT SUR LA BIODIVERSITÉ

Quelles actions peuvent être mises en place ?

- **Conserver** la biodiversité, réintroduction d'espèces in situ... (écologie de la conservation)
- Réhabiliter, **restaurer** des écosystèmes dégradés... (écologie de la renaturation)
- **Atténuer et adapter** le changement climatique (pilotage des services écosystèmes, des écosystèmes)
- **Améliorer**, piloter les fonctionnements des écosystèmes et leurs services

→ **ingénierie écologique** : approche systémique (écosystèmes) qui prend en compte les exigences des espèces (corridors écologiques, qualités des milieux, taille des habitats).

Maximiser l'hétérogénéité des milieux et la diversité génétique et des espèces

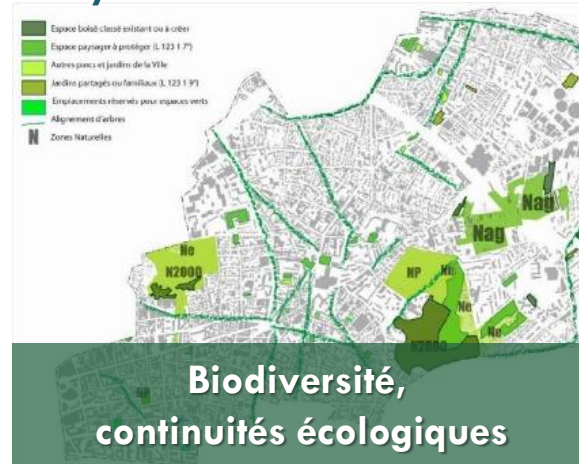
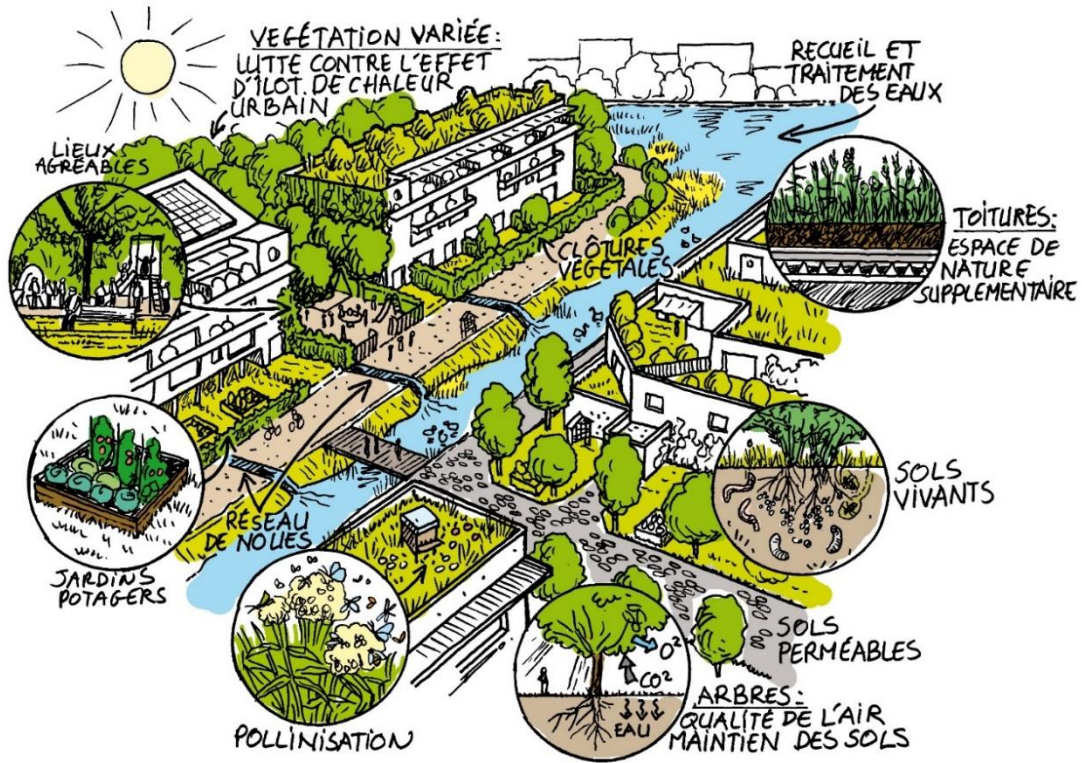


Tilman, D., Reich, P. B., & Knops, J. M. (2006). Biodiversity and ecosystem stability in a decade-long grassland experiment. *Nature*, 441(7093), 629-632.

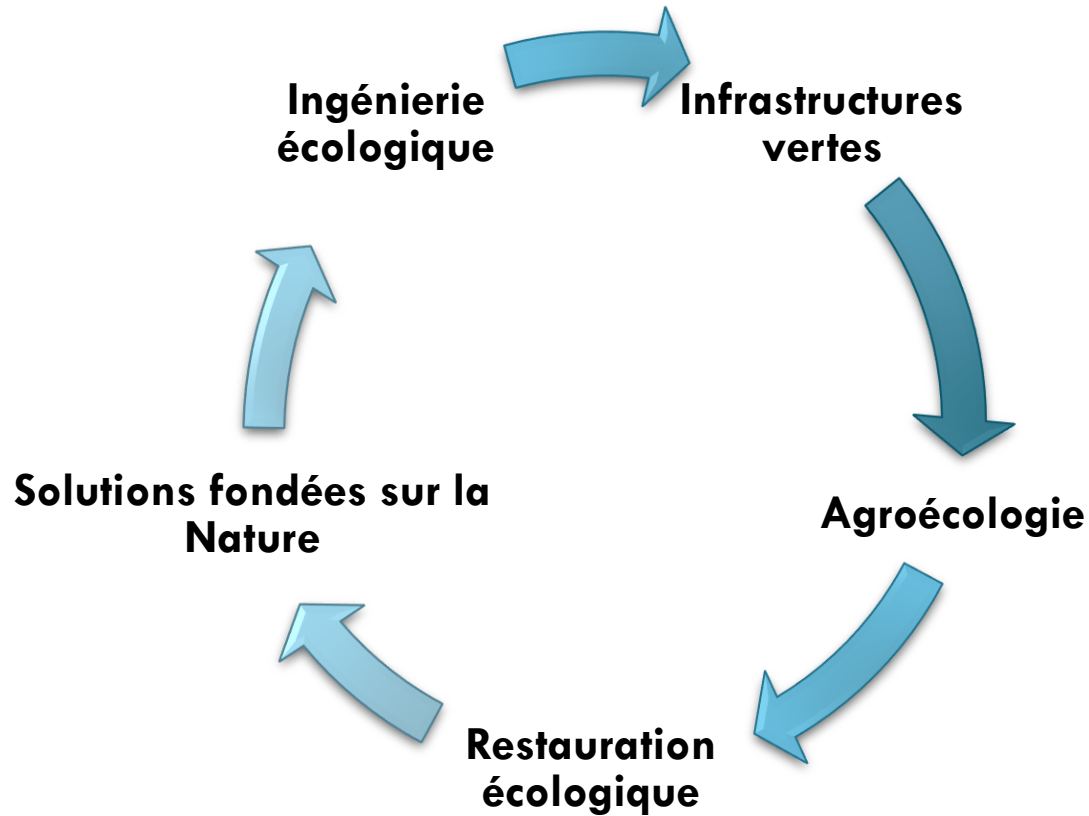
LA BIODIVERSITÉ POUR S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONTEXTE

Biodiversité : à la fois un objectif et un moyen



LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE



LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

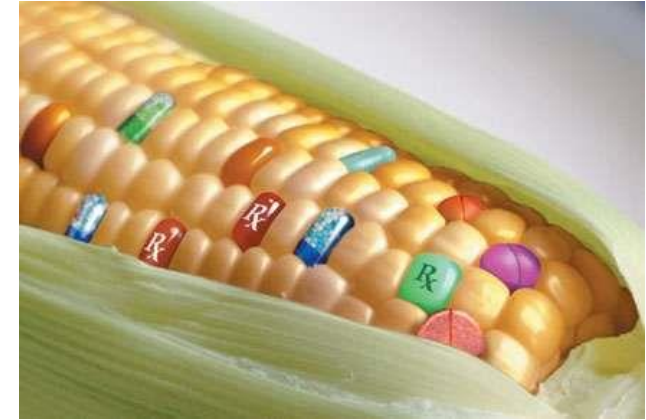
Ce que n'est pas une solution fondée sur la nature



↑ Biomimétisme



↑ L'application de la séquence E.R.C
Et **obligation réglementaire**



↑ Recours aux O.G.M.



↑ Des actions autour du projet : ex. sensibilisation



↑ Projet impliquant une perte de biodiversité

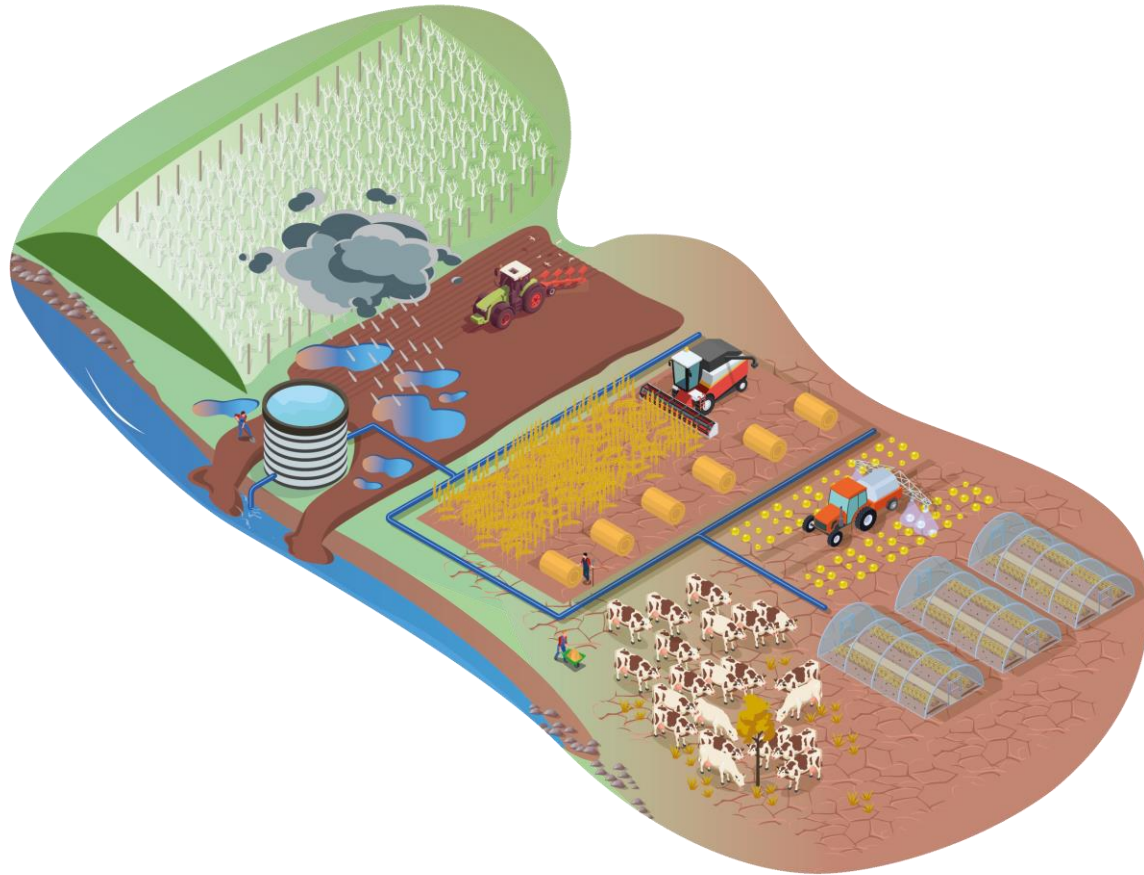
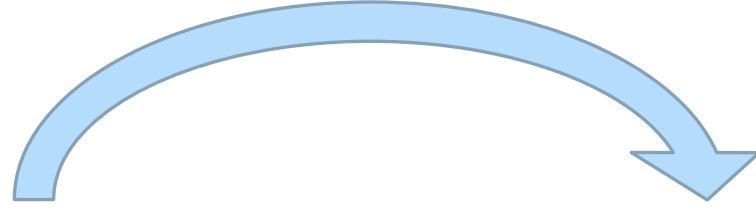


↑ Effet contre-productif sur l'atténuation

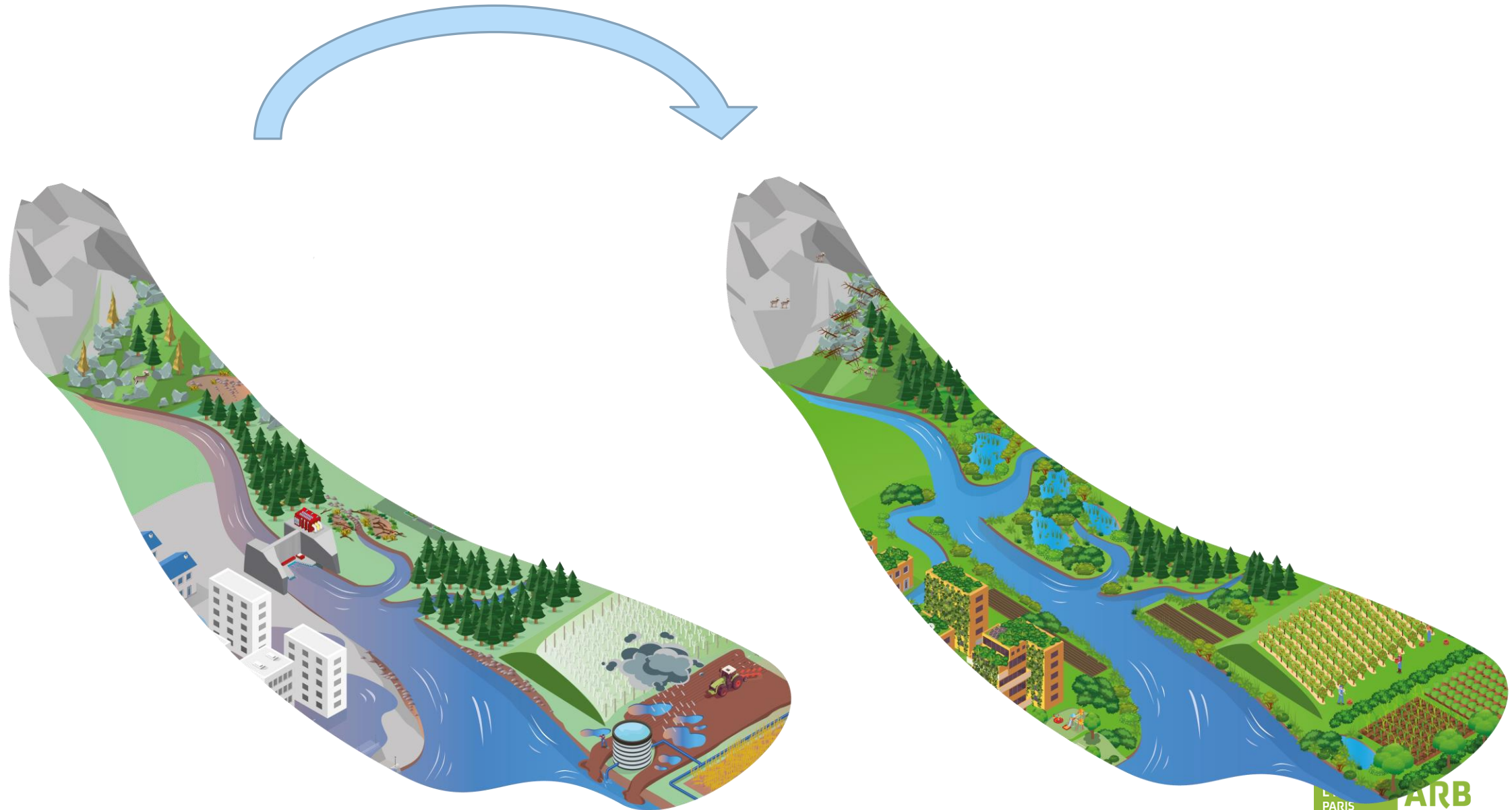


↑ Ne s'appuie pas sur un écosystème

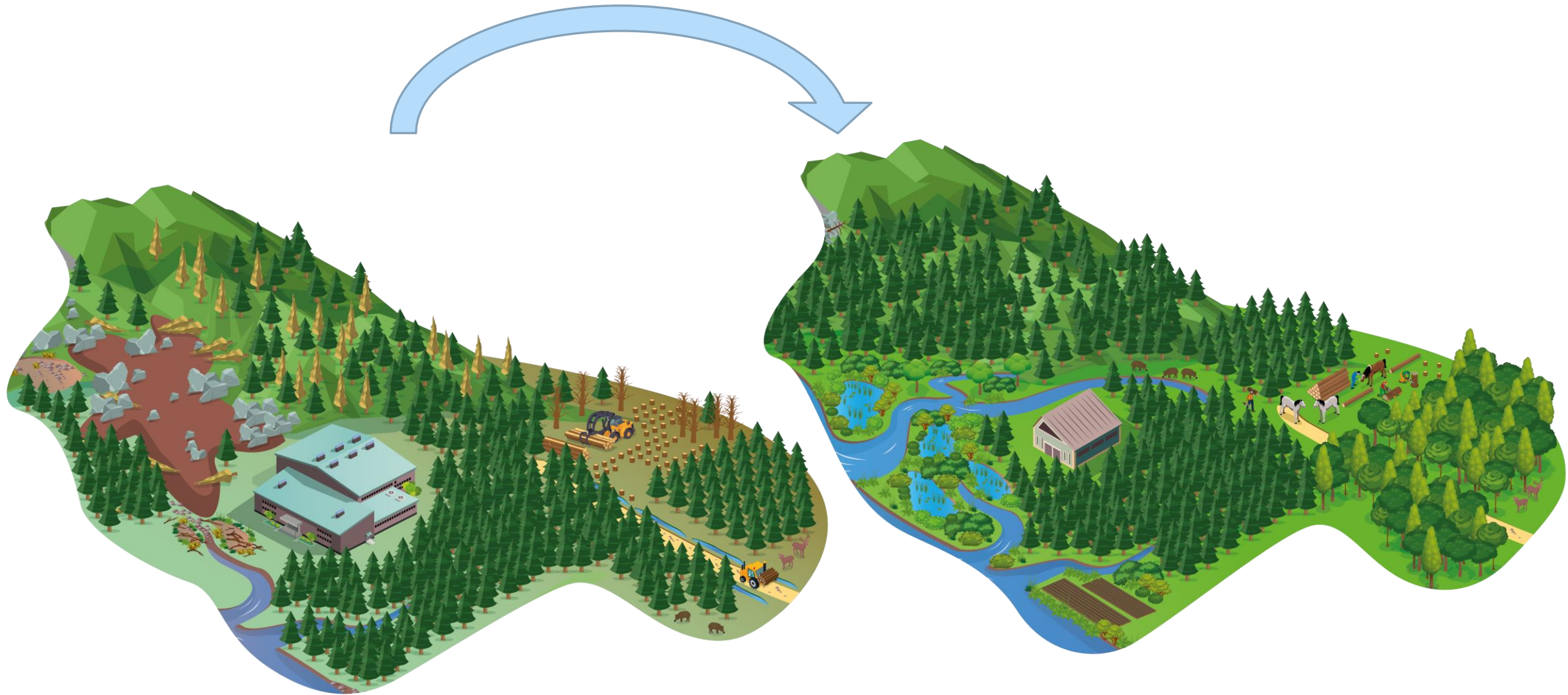
LA BIODIVERSITÉ POUR S'ADAPTER EN MILIEU AGRICOLE



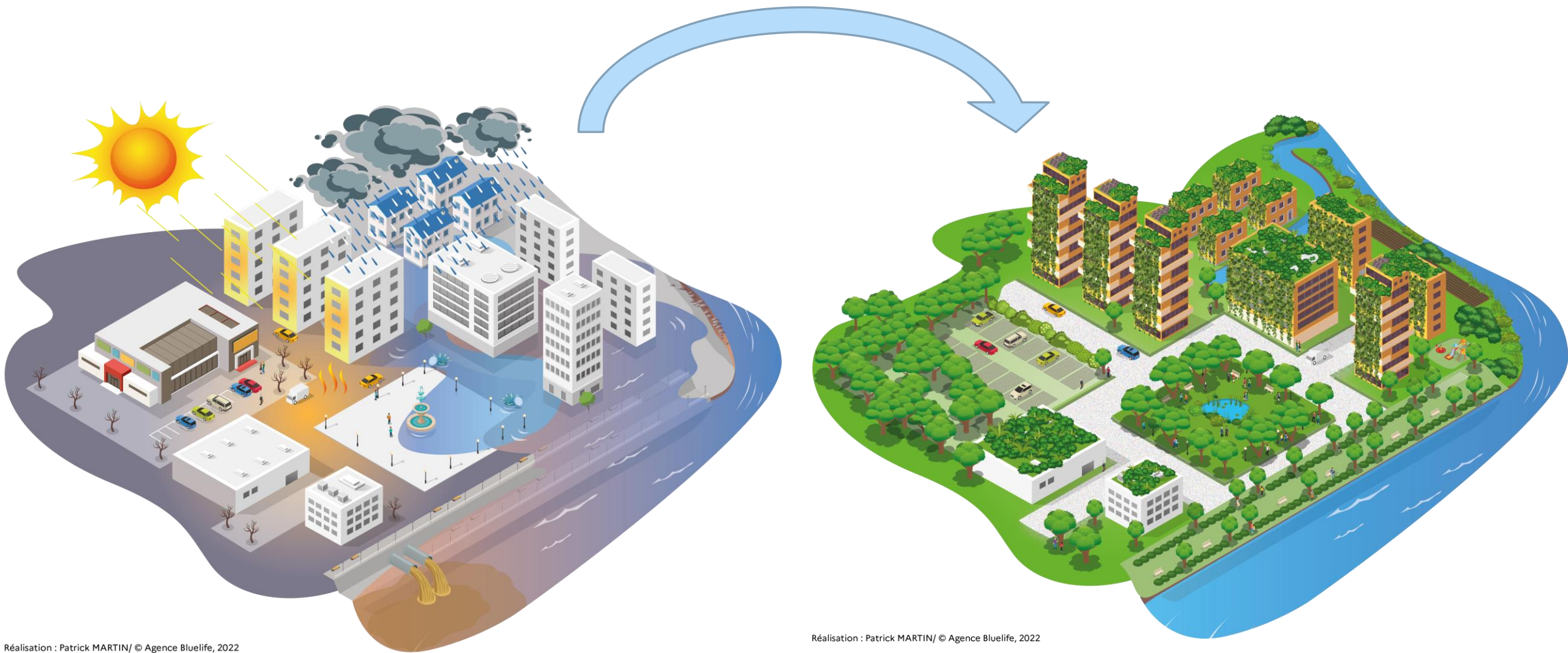
LA BIODIVERSITÉ POUR S'ADAPTER EN MILIEU AQUATIQUE



LA BIODIVERSITÉ POUR S'ADAPTER EN MILIEU FORESTIER



LA BIODIVERSITÉ POUR S'ADAPTER EN MILIEU URBAIN



Réalisation : Patrick MARTIN/ © Agence Bluelife, 2022

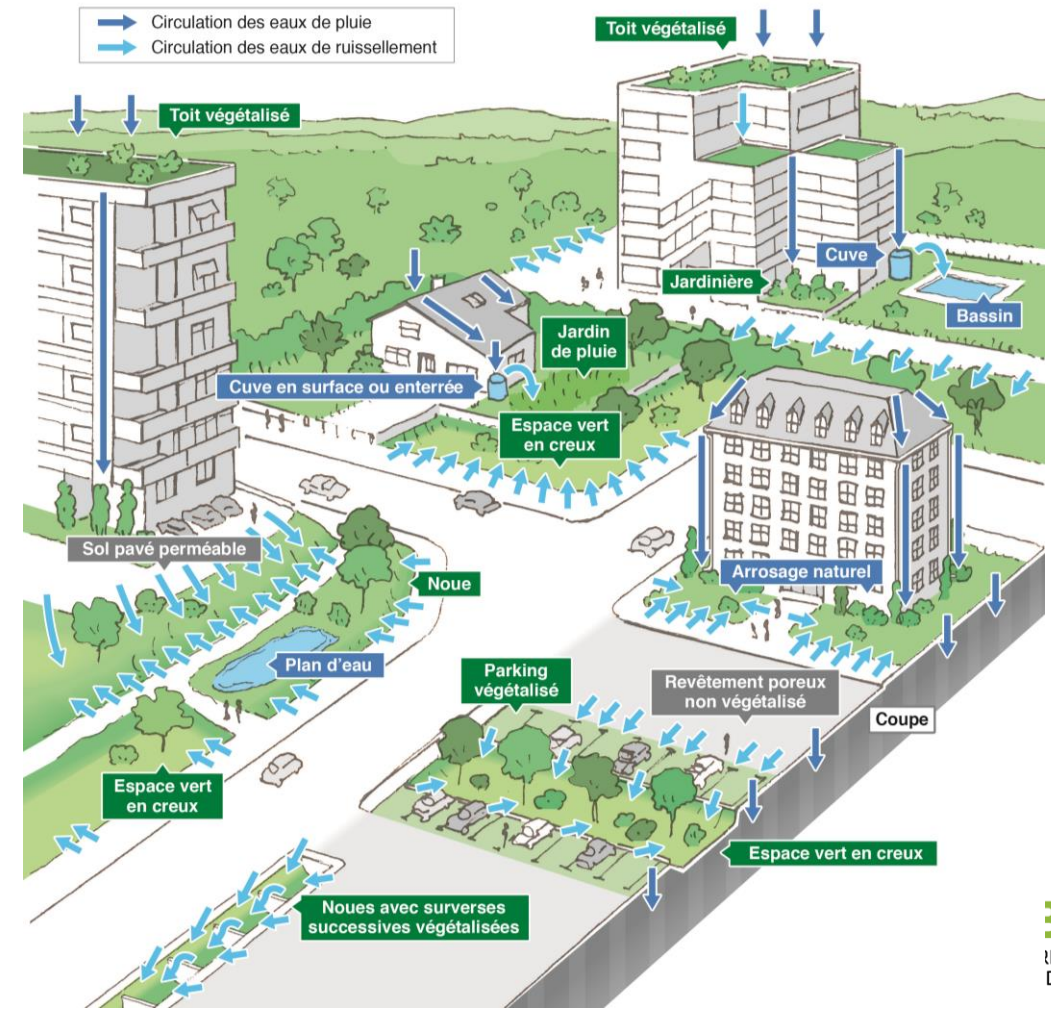
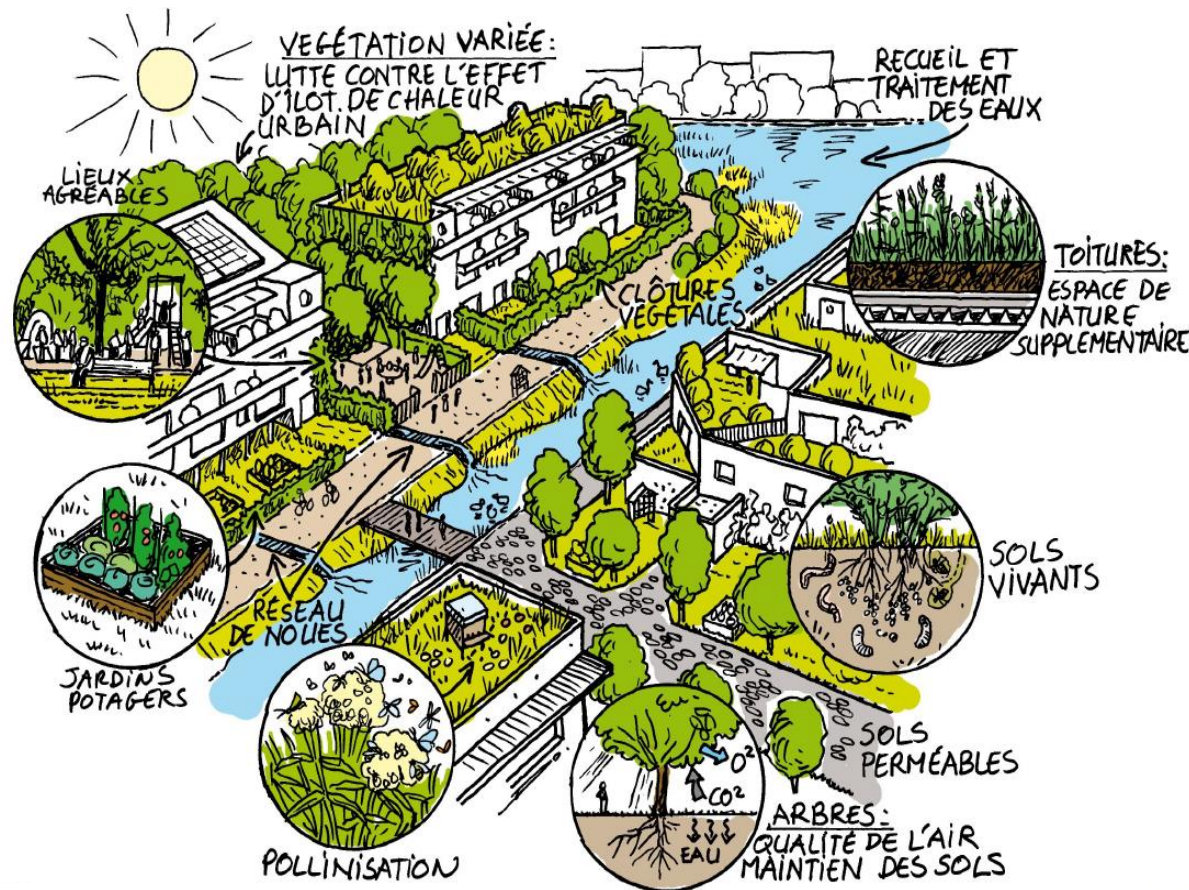
Réalisation : Patrick MARTIN/ © Agence Bluelife, 2022

LA BIODIVERSITÉ POUR S'ADAPTER EN MILIEU URBAIN



- Protection des espaces de nature
- Désimperméabilisation et renaturation
- Végétalisation

- Gestion différenciée des espaces verts
- Gestion durable des eaux pluviales
- Réintroduction de l'eau en ville



LA BIODIVERSITÉ POUR S'ADAPTER EN MILIEU URBAIN

La nature pour diminuer les températures de surfaces



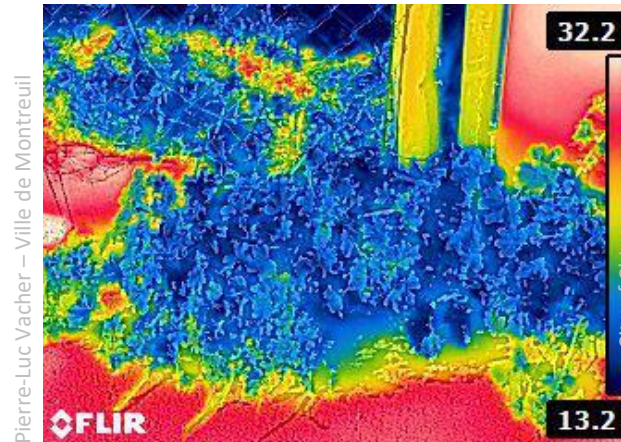
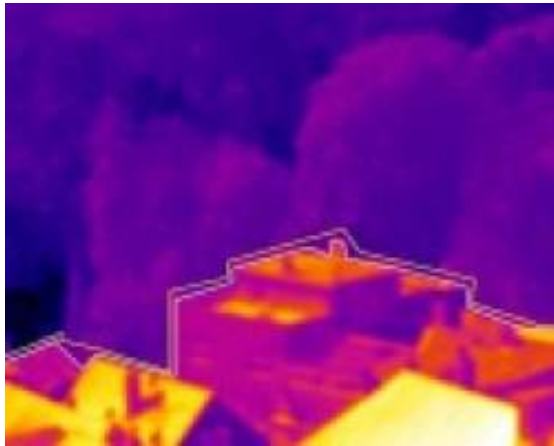
35 °C pour le parc alors que les bâtiments voisins dépassent **50 °C**



20°C d'écart à quelques centimètres entre la plante et le bitume

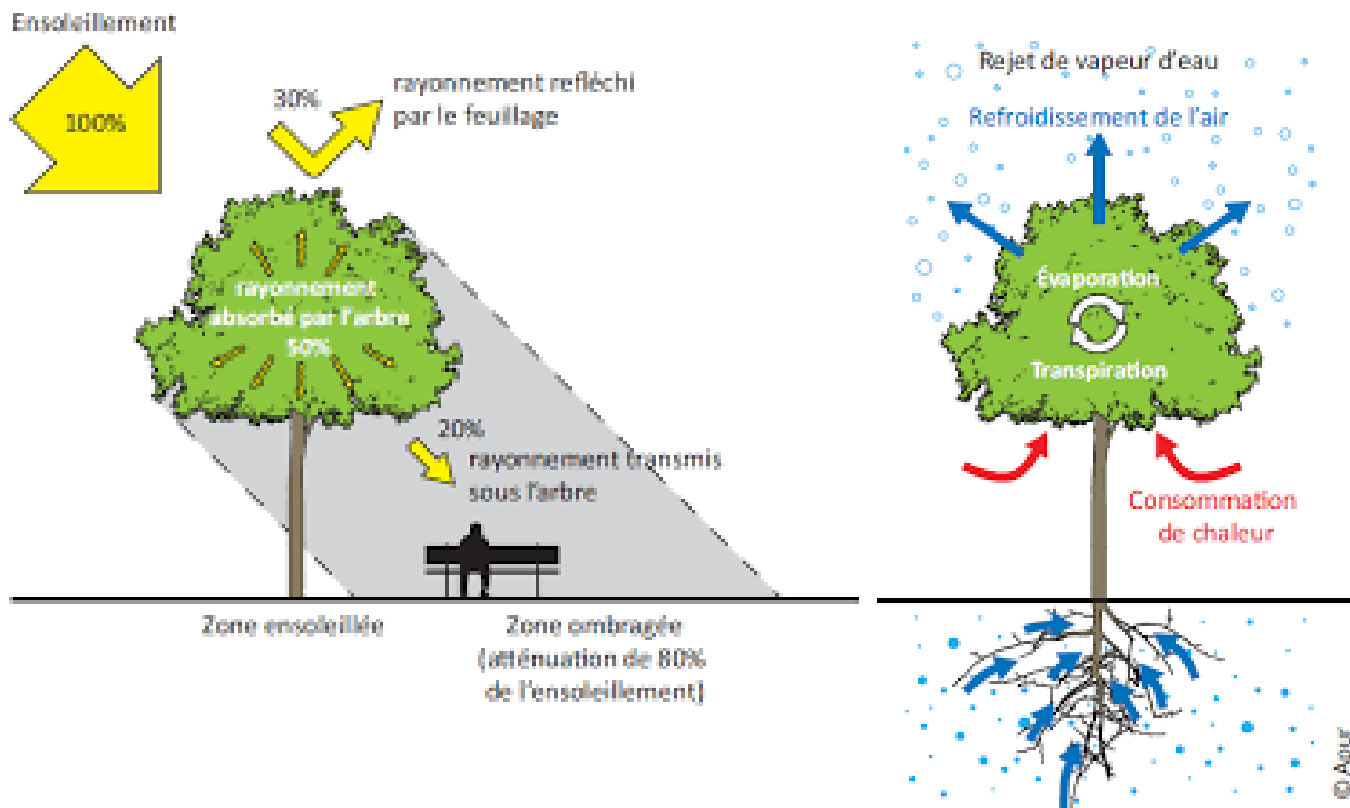


43°C d'écart entre le toit végétalisé et le toit bitumineux



LA BIODIVERSITÉ POUR S'ADAPTER EN MILIEU URBAIN

La nature pour rafraîchir



Espaces verts et développement durable des villes

De grands arbres peuvent retenir jusqu'à 5,4 tonnes de CO₂ par an, soit les émissions d'un Airbus A320 sur un trajet de 600 kilomètres, et 20 kg de poussière (Unep)



Planter des arbres permet de réduire jusqu'à 30% les besoins en climatisation.



La température de l'air peut baisser de 1 à 2°C à proximité des espaces verts (moins de 50 mètres).



4 à 8°C en moins à l'ombre d'un platane isolé dans une cour.



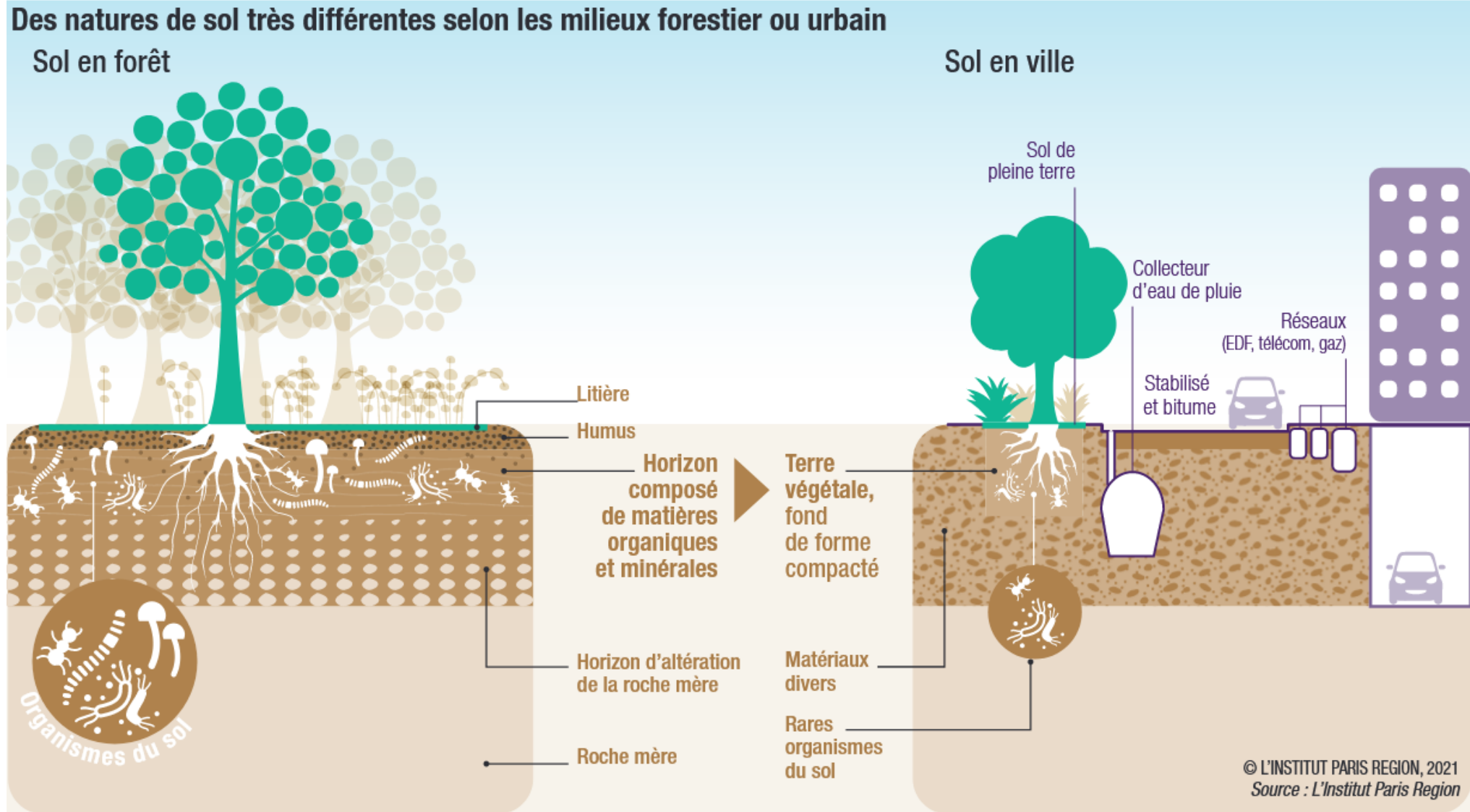
En France, augmenter le nombre d'espaces verts de 10 % dans les villes permettrait de réduire les dépenses de santé de 94 millions d'euros, en diminuant la prévalence de l'asthme et de l'hypertension



Selon l'Organisation mondiale de la santé, il faut entre 10 et 15 mètres carrés d'espaces verts par habitant pour garantir la santé et le bien-être des citoyens

LA DÉSIMPERMÉABILISATION ET LA RENATURATION

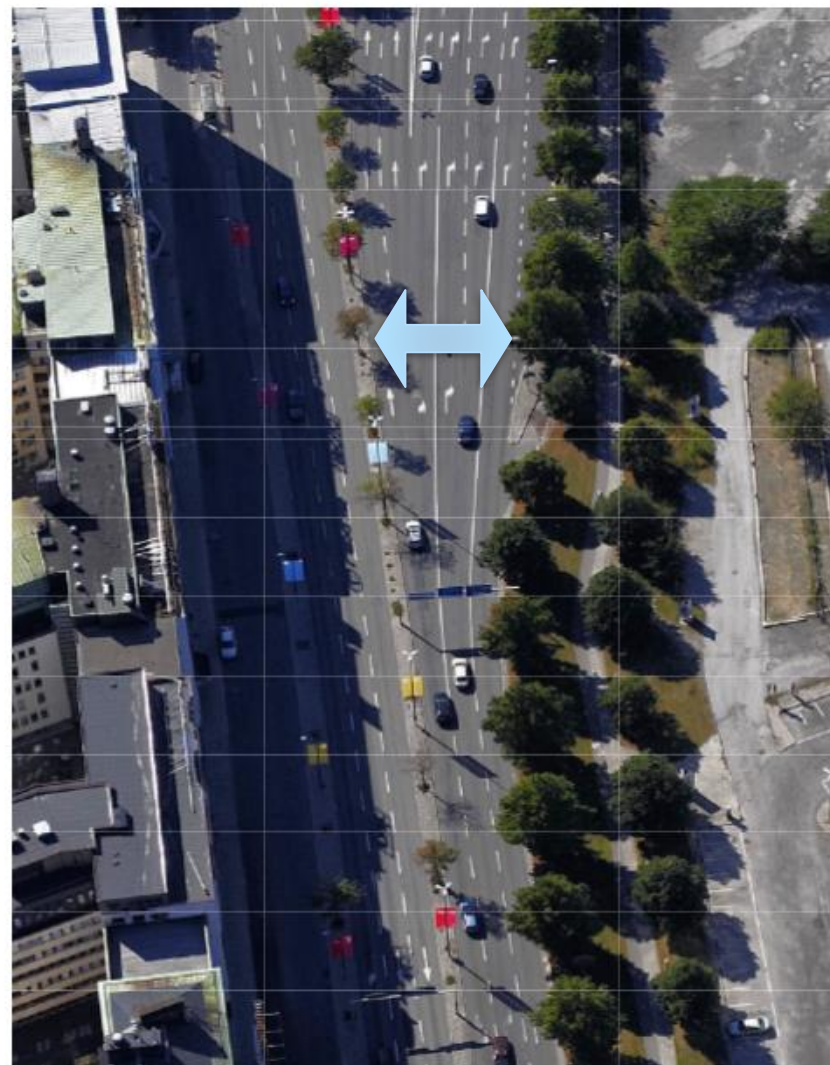
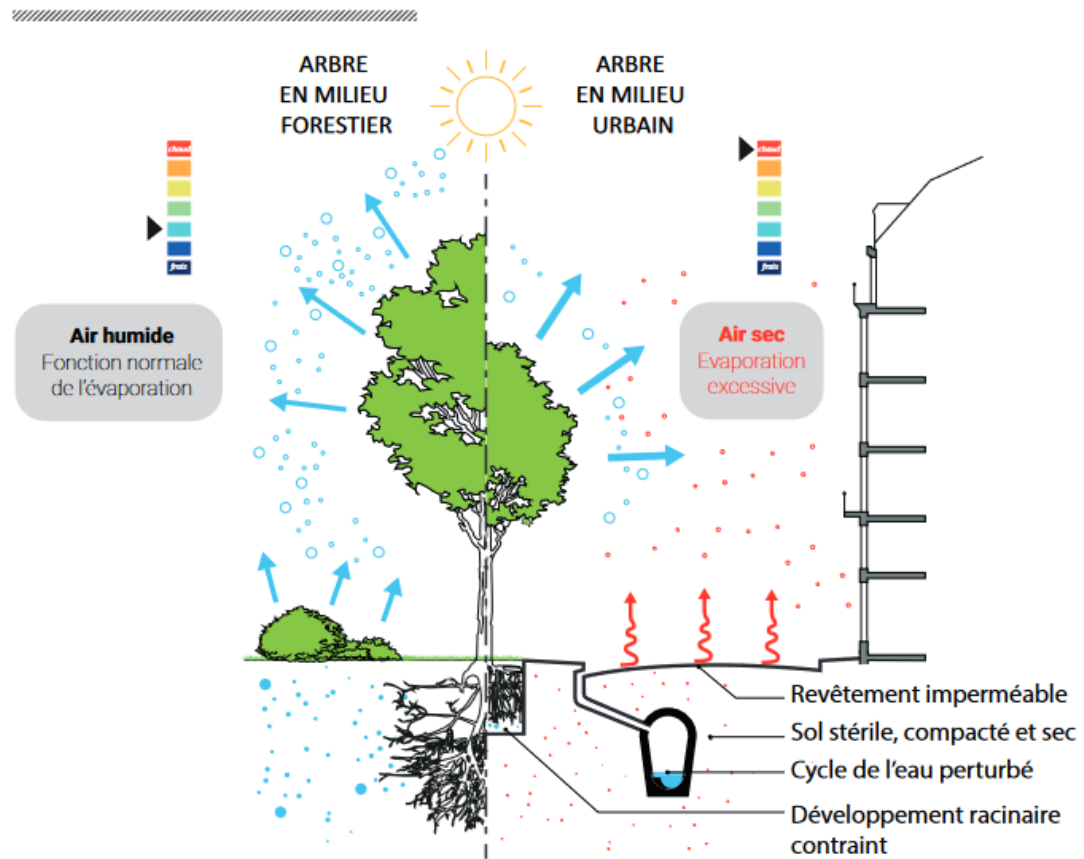
L'importance de la trame brune



LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET LA RENATURATION

L'importance de la trame brune

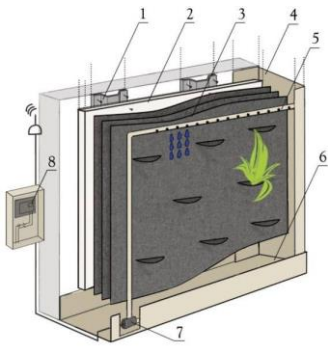
INCIDENCES DU MICROCLIMAT URBAIN SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARBRES,
COMPARAISON AVEC LE MILIEU FORESTIER, D'APRÈS F. FREYTET



Arbres
plantés au
même
moment,
fosses
individuelles
vs continues

VÉGÉTALISER

Favoriser le low-tech

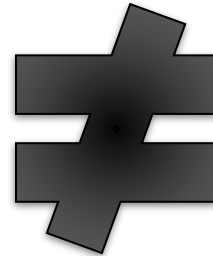


Neuville-sur-Oise, 2017



Espèces inadaptées =
entretien (trop) fréquent

Mur modulaire = 5 fois plus
impactant que plantes
grimpantes
415€/m² vs 35€/m²



Les murs comme support du vivant



<https://www.youtube.com/watch?v=U90RWCK0efc&t=7s>

Ressources matérielles (substrat, support, eau) =
empreinte écologique

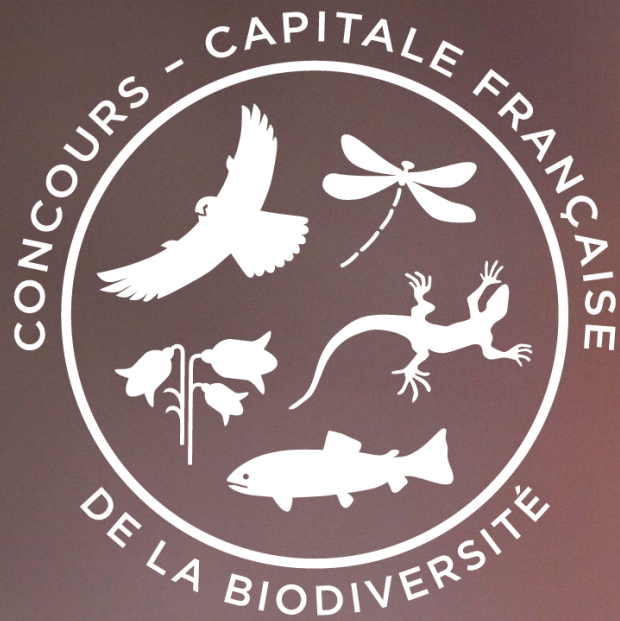
LA BIODIVERSITÉ POUR S'ADAPTER EN MILIEU URBAIN



[ARB idF : La nature, une solution au changement climatique en Ile-de-France](#)

Gilles Lecuir
Chargé d'étude,
Agence régionale de la
biodiversité en Ile-de-France





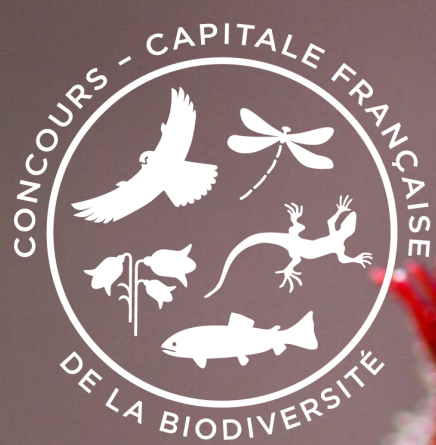
Identifier, valoriser et diffuser
les bonnes pratiques
des communes et intercommunalités

www.capitale-biodiversite.fr



Les agences régionales de la biodiversité





Pourquoi participer ?



Faire connaître les actions exemplaires de son territoire

- > remplir au moins une fiche-action :
- publication dans la base de données du concours
- parution dans le recueil national sur le thème de l'année



RECUEIL D'EXPÉRIENCES

Création de la réserve naturelle de la Prairie du Moulin Joly

Colombes



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : CODEVAM, SEM d'aménagement de la Ville de Colombes
Services de la collectivité associés : Direction de l'Urbanisme, MRU, Direction des Services... [Lire la suite](#)

Mobiliser les acteurs du territoire de Thau autour de la construction d'un réseau d'observation collaboratif et participatif : le "ROL" de Thau

Sète Agglopolé Méditerranée



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : SMBT Syndicat Mixte du Bassin de Thau
Services de la collectivité associés : Service espaces naturels
Budget : 180 000 €... [Lire la suite](#)

Rechercher

Titre

Année

- Tout - ▾

Thème de l'action

- Tout - ▾

Catégorie

- Tout - ▾

Prix

- Tout - ▾

Ville

APPLIQUER

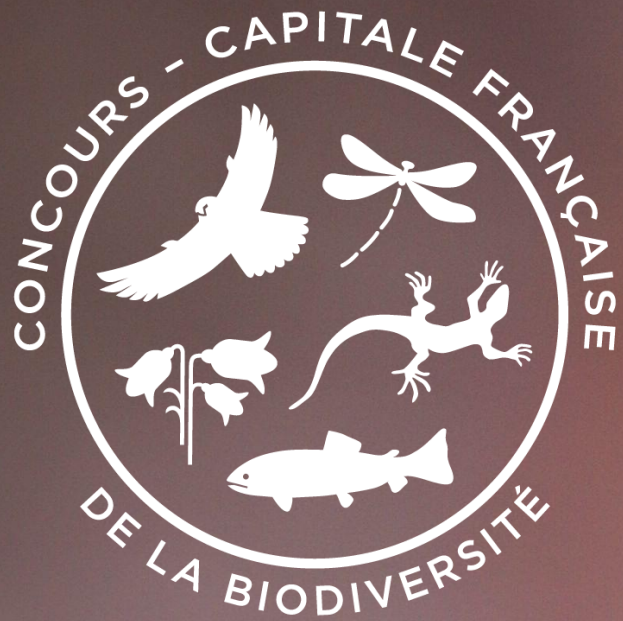




Pourquoi participer ?

- ➔ Faire connaître ses actions exemplaires
- ➔ **Candidater à un trophée national**
 - village (- 2 000 hab.)
 - petite ville (-20 000 hab.)
 - ville moyenne (-100 000 hab.)
 - grande ville (+100 000 hab.)
 - Intercommunalité rurale
 - Intercommunalité urbaine
- + un porte-étendard toutes catégories = CFB
- > Renseigner les 3 fiches-actions
- > Recevoir une visite de terrain





Thème 2024 : Sobriété & Biodiversité



Les agences régionales de la biodiversité





Comment participer ?



Pré-requis

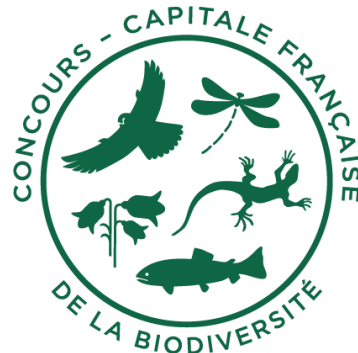


La reconnaissance Territoire engagé pour la nature

- Faites l'état de vos pratiques, définissez les projets que vous souhaitez mettre en œuvre, pour **valoriser votre engagement pour l'avenir** (Reconnaissance obtenue ou déposée)

ou Charte de Parc naturel régional

Candidature



Le concours Capitale française de la Biodiversité

- Présentez 1 à 3 actions réalisées sur le thème Arbres & forêts pour **partager et valoriser vos réussites, vos fiertés**



Quand ?



Jusqu'au 31 janvier 2023
Réception des dossiers
de candidature



Février-mai 2023
Evaluation des dossiers,
visites et rapports de terrain



Septembre 2023
Palmarès, remise des
trophées, recueil d'actions



Septembre-décembre 2024
Ateliers
sur le thème 2025

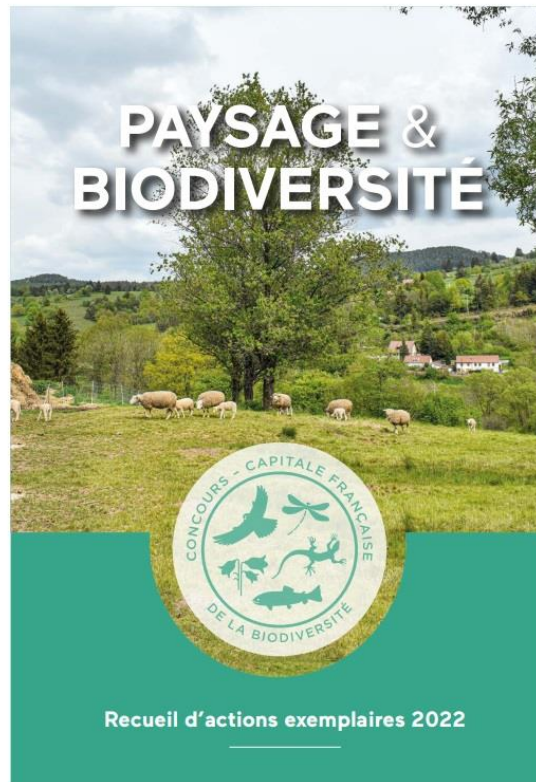
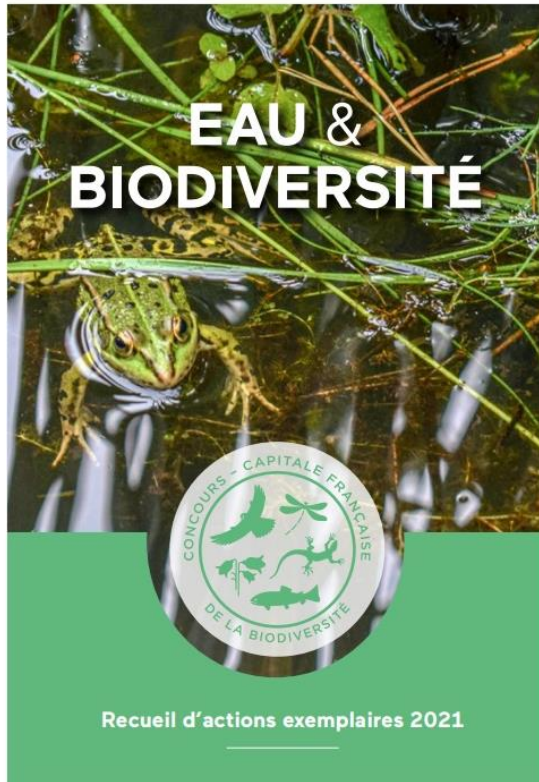


Recueils d'actions



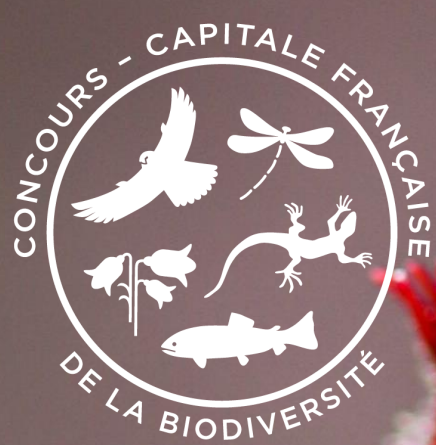
Inspirez-vous et lancez-vous !

Téléchargez la brochure sur :
www.capitale-biodiversite.fr



Depuis votre
smartphone
en scannant le
QR code ci-dessous





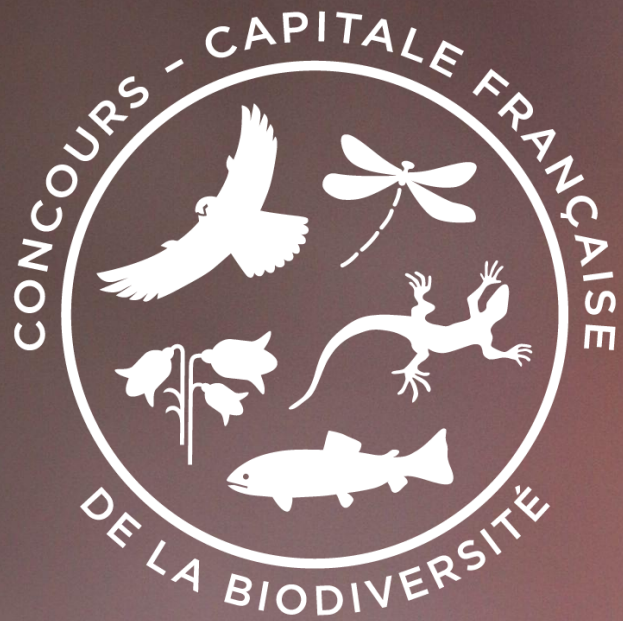
Restez informés



 Capitale_Biodiv

www.capitale-biodiversite.fr

Gilles Lecuir
gilles.lecuir@institutparisregion.fr



Thème 2024 : Sobriété & Biodiversité



Les agences régionales de la biodiversité



**Retour d'expérience de la
commune de Melun (77)**
reconnue « Territoire engagé pour
la nature » 2020-2023

Virginie Ferrer-Pélissier
Directrice,
Service Transition écologique





Retour d'expérience : de l'engagement à la mise en œuvre de TEN à Melun

cérémonie des reconnaissances Territoire engagé pour la nature 2023

Mercredi 28 juin

Région IDF

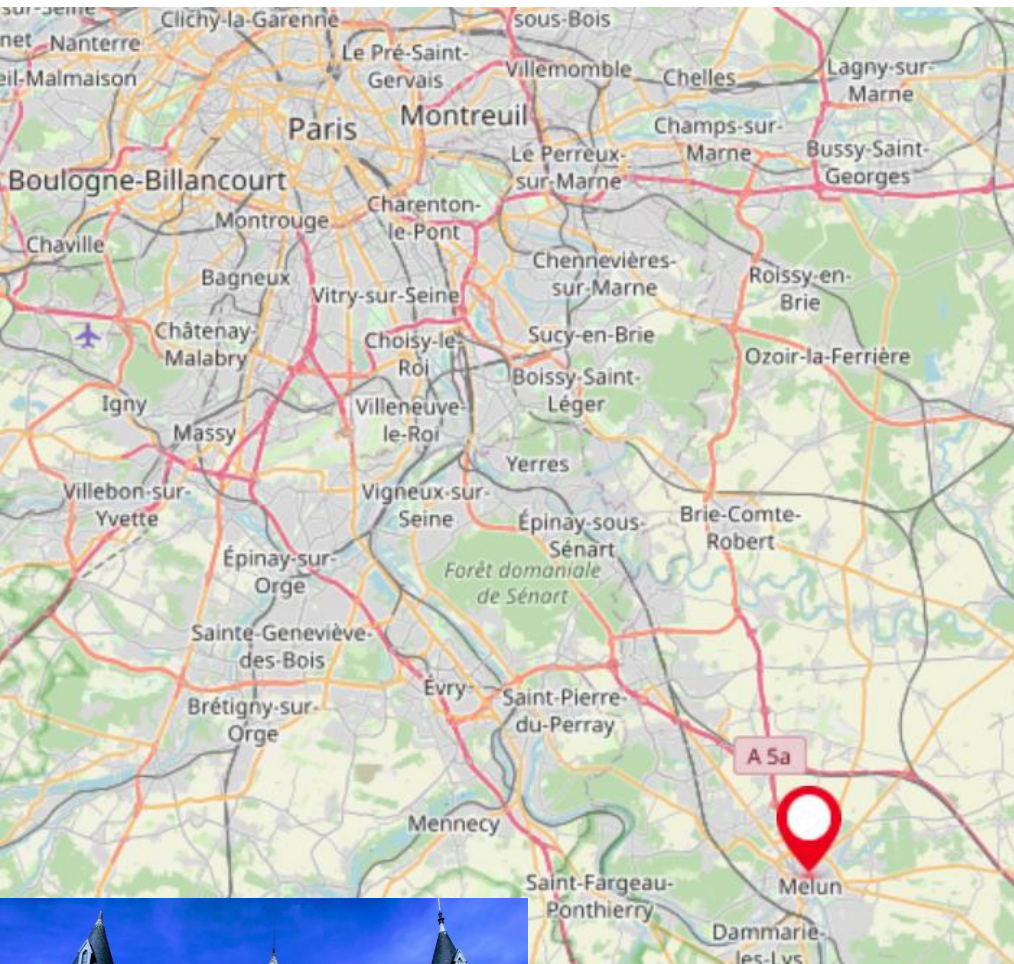


SOMMAIRE

- Présentation du territoire de Melun
- La démarche de mise en œuvre dans TEN
- Eclairage sur 3 engagements TEN mis en œuvre



Melun, en bref



- 42 000 habitants, située à 41 km au sud-est de Paris
- Ville centre de la CA Melun Val de Seine : 20 communes représentant +131 000 habitants
- Ville siège de la Préfecture et du Conseil départemental de Seine-et-Marne
- 42% de logements sociaux et 85% de logements collectifs
- Territoire de projets et nombreux dispositifs >
Aménagement d'un pôle gare et d'un Bus en site propre Tzen, PNRU, Action Cœur de ville, Plan de Paysage porté par la CA, révision du PLU...
- Agenda 21 local de 2012 à 2018 avec un axe Préservation de la Nature
- Trentaine d'indicateurs de développement durable collectés depuis 2012 pour suivre la performance environnementale et socio-économique de l'action municipale.



Melun, en bref

- Territoire qui s'étend sur 804 hectares, traversé par la Seine et son affluent, l'Almont
- proximité des forêts de Fontainebleau, de Bréviande.
- Des espaces naturels difficiles à relier en raison de développement de l'urbanisation (rythme de construction important), des infrastructures routières et certaines continuités piétonnes et cycles qui ne sont pas assurées) et peu visibles.



Vue panoramique, depuis le toit de la Cité administrative : la partie orientale de l'île Saint-Etienne, et les ponts sur le grand bras de la Seine. (source Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Photo S. Asseline)

Le territoire de Melun, c'est...

→ 3,5% d'espaces agricoles, soit 27,9 ha

→ 17% d'espaces naturels, soit 134,6 ha (dont 40 ha d'espaces en eau...)

→ 79,5% d'espaces artificialisés.

Près de 50 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été consommés entre 2011 et 2021.



Melun, en bref



1. La plaine et les boisements de Montaigne.

Ce secteur en limite nord de la ville est en contact direct avec un corridor écologique régional de la sous-trame arborée, relié à la forêt de Bréviande.



2. La vallée de l'Almont et le parc Spelthorne.

Le parc présente une réelle diversité de milieux : boisés, ouverts (Herbacés) ou zones humides (les berges de l'Almont et quelques petites dépressions annexes à engorgement temporaire).



3. L'île Saint-Etienne et les berges de la Seine.

L'intérêt écologique de l'île réside dans les berges de Seine. Malgré leur profil très artificialisé, elles participent au cycle de vie de certaines espèces patrimoniales. L'île multiplie par deux ce linéaire de milieux favorables par rapport au profil standard du fleuve, d'où le fort potentiel de ce réservoir dans la TVB locale et régionale.

4. Le parc Faucigny-Lucinge.

Ce parc est situé sur la commune de Vaux-le-Pénil mais appartient en propriété foncière à la commune de Melun. Avec sa surface de 10,5 ha, il présente une diversité d'espèces importante pour une diversité de milieux plutôt réduite, le parc étant principalement boisé.



5. Le parc Debreuil.

Le parc regorge d'une diversité de milieux : ouverts, boisés et humides. La gestion différenciée est plus généralisée et se traduit par une diversité floristique largement supérieure à celle des autres parcs.



SOMMAIRE

- Présentation du territoire de Melun
- La démarche de mise en œuvre dans TEN
- Eclairage sur 3 engagements TEN mis en œuvre



TEN : Démarche de l'engagement à la mise en œuvre 2020-23



Objectifs de la candidature

- Valoriser les actions déjà réalisées et franchir un cap supplémentaire en s'engageant sur des actions nouvelles
- S'imposer un travail d'évaluation avec le regard extérieur des experts de l'ARB
- Contribuer localement aux politiques régionales et nationales pour la biodiversité ; bénéficier du réseau de l'ARB, conseils et financements

En amont :

Le service Transition Ecologique a organisé des échanges avec les services et les élus pour compléter le questionnaire > état des lieux de l'existant et sélection des actions à engager selon la faisabilité technique, budgétaire et le calendrier.

79 mesures déjà réalisées et un engagement sur 30 nouvelles mesures à mettre en œuvre

Phase opérationnelle :

- A l'issue de la reconnaissance, le questionnaire est traduit en plan d'actions opérationnel « **Plan vert et biodiversité** » et enrichi des engagements du mandat portant sur la végétalisation (tableau de suivi excel).
- Piloté par le service Transition écologique et mis en œuvre par les services concernés : espaces verts, Aménagement et urbanisme, renouvellement urbain, services techniques, ...

Suivi de l'état d'avancement : des points réguliers avec les services concernés et tout particulièrement le service des espaces verts (réunions tous les 15 jours avec les élus, responsables des espaces verts, Infrastructures et responsable de la transition écologique).

Communication externe régulière sur les actions mises en œuvre.



TEN : Démarche de l'engagement à la mise en œuvre 2020-23

Bilan des 3 ans :

A ce jour, 17 mesures réalisées et 6 en cours, soit 23 sur l'engagement de 30 mesures à mettre en œuvre.
> un programme à poursuivre.

Enseignements :

TEN a permis de :

- structurer et amplifier les actions de la ville sur les sujets de nature en ville.
 - a contribué à maintenir un dialogue régulier avec les élus et les services en intégrant le sujet Biodiversité dans les échanges.
- « Le plan d'actions TEN nous donne un repère et un cadre de travail pour nos actions », responsable des Espaces verts*



SOMMAIRE

- Présentation du territoire de Melun
- La démarche de mise en œuvre dans TEN
- Eclairage sur 3 engagements TEN mis en œuvre :

- Révision du PLU, label BiodiverCity et création d'un verger conservatoire



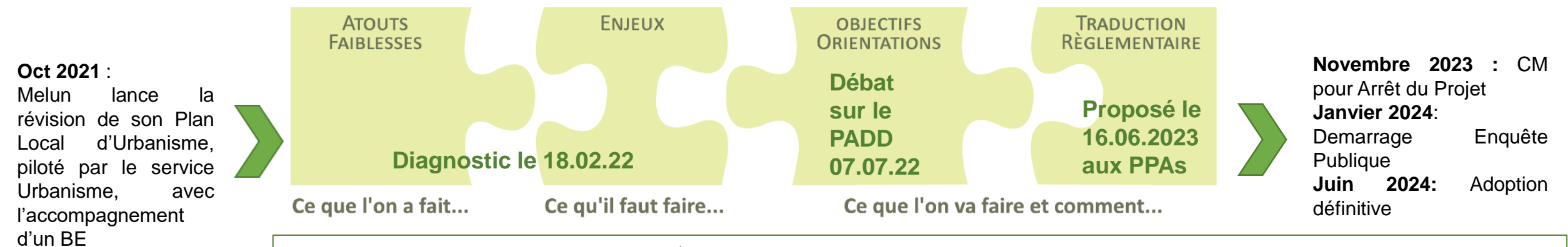


Révision du PLU de Melun : une opportunité pour renforcer la prise en compte de la biodiversité

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit le projet de développement durable d'un territoire pour les années à venir. Aménagement, habitat, environnement, mobilité, économie, adaptation au changement climatique, etc., il fixe les grandes orientations qui vont guider l'aménagement du territoire et la façon dont il doit se décliner géographiquement. Cet exercice doit être mené en tenant compte de nombreux enjeux (ex : les besoins de la population, les évolutions économiques, la qualité de l'environnement et la protection des ressources,....).

Les finalités :

- Imposer aux acteurs privés comme publics dans des opérations d'ampleur et plus modestes des règles lors de l'examen des demandes d'urbanisme;
- Décliner en études, en outils de gestion, en mesures concrètes les orientations adoptées et partagées.



- Un PLU participatif pour recueillir l'avis des forces vives du territoire...
- Un PLU élaboré en concertation avec les services et les élus consultés à tous les stades du processus (ateliers, réunions)...
- Des enjeux « Démarche Santé », « Trame Verte/Bleue/Noire et Brune » et donc une implication forte du service Transition écologique

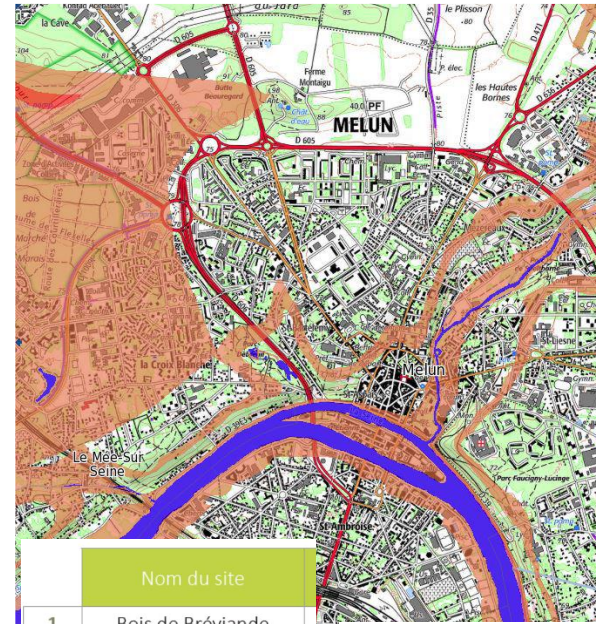
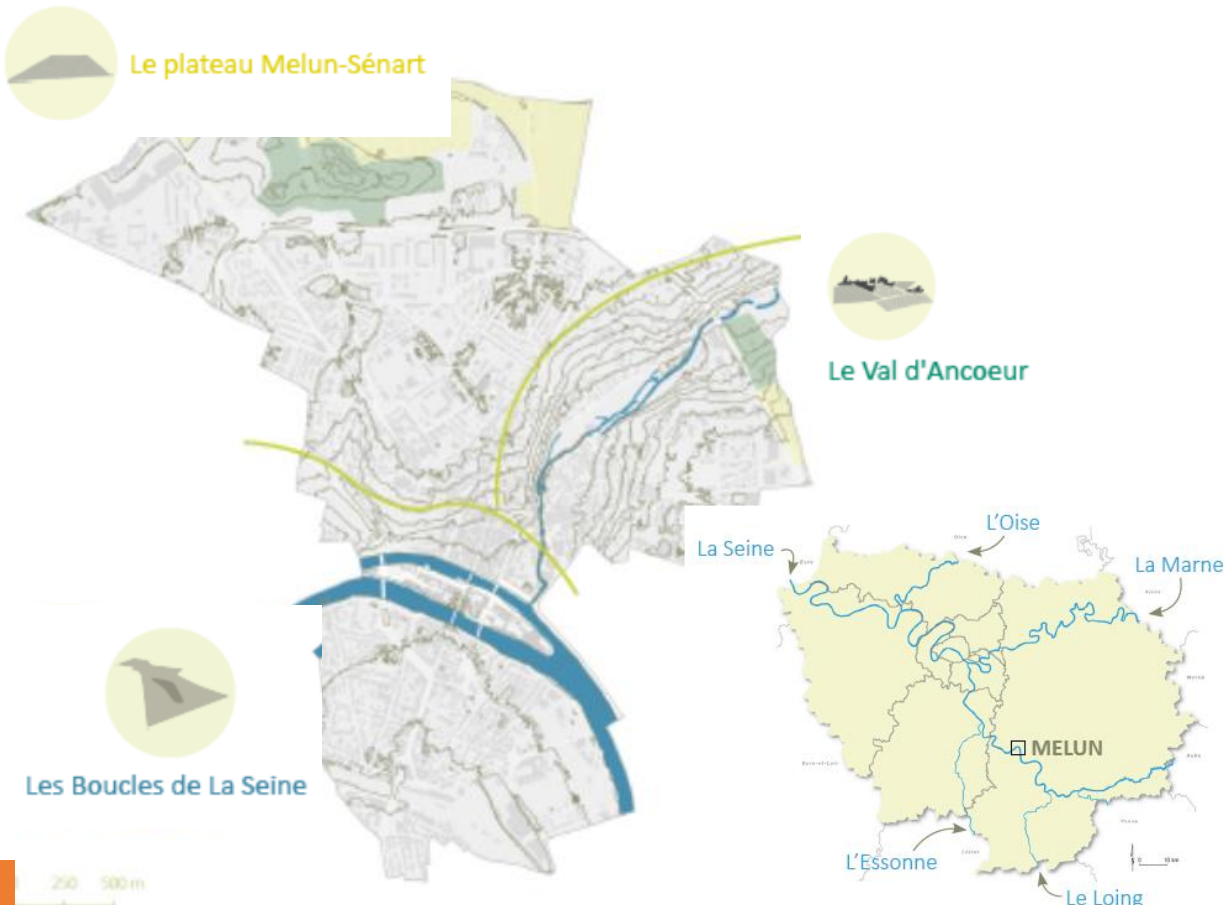
Dans l'intervalle et au gré de l'expression plus fine des règles : la Ville use de son surseoir à statuer aux demandes qui n'iraient pas dans le sens du développement de la commune.



Un travail sur les potentiels

Le PLU c'est un long travail de diagnostic pour mettre en perspective les atouts d'un existant dont un des axes : La Nature, les Espaces Verts et comment concilier urbanisation et préservation d'un cadre de vie favorable au développement de la Biodiversité, du « Vivant »

En quelques images : les ressources humides, les espaces naturels existants et/ou recréés à toutes les échelles de la Ville



- Classe A : Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
- Classe B : Zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser.
- Classe C : Manque d'information ou faible probabilité de présence de zones humides.
- Classe D : Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique.

Nom du site	
1	Bois de Bréviande
2	Vallée de la Seine entre Melun et Champagne-sur-Seine
3	Massif de Fontainebleau
4	Massif de Fontainebleau
5	Massif de Fontainebleau et zones humides adjacentes
6	Bois de la Rochette
7	Bois et landes entre Seine-Port et Melun
8	Landes de Sainte-Assise et bois de Boissise-la-Bertrand
9	Buisson de Massoury
10	Buisson de Massoury



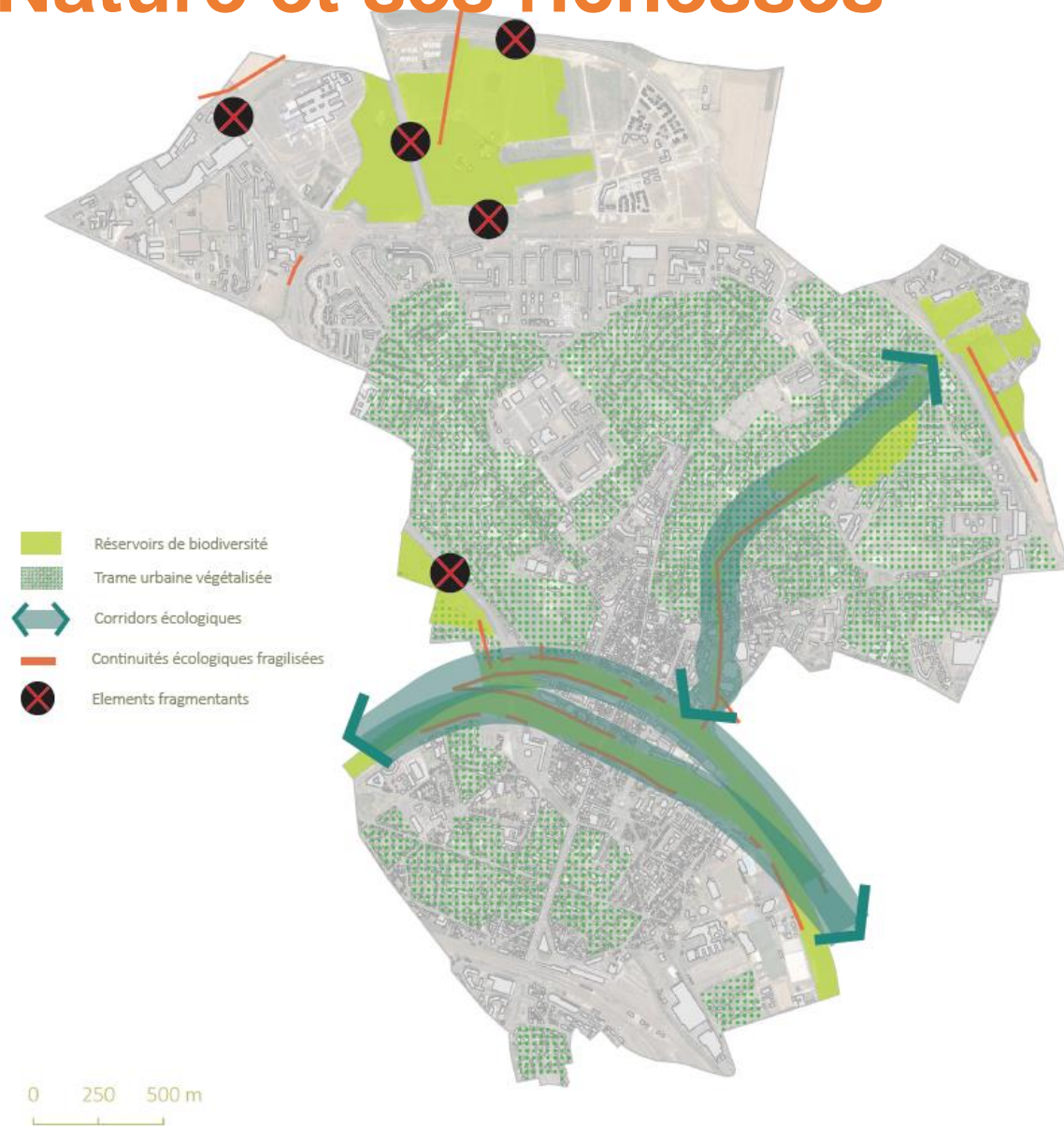
Les espaces naturels à proximité de Melun, Source : www.geoportail.gouv.fr



Une carte : un point de départ pour réfléchir autour de la Nature et ses richesses

LES ENJEUX DE TERRAIN, DE CONNAISSANCE, d'ACCULTURATION CITOYENNE

La révision du PLU comme outil...



- La préservation et l'amélioration des abords du fleuve de la Seine et du cours d'eau de l'Almont.
- La préservation des espaces boisés.
- Le maintien d'une trame urbaine végétalisée.
- L'amélioration de la Trame Brune.
- La prise en compte systématique de la Trame Verte et Bleue dans les futurs aménagements pour améliorer les continuités écologiques.
- La mise en oeuvre de pratiques de gestion favorable à la biodiversité.
- La mise en valeur, l'accessibilité et l'ouverture des espaces naturels, boisés participant au développement de l'éco-citoyenneté.
- L'intégration de la notion de Trame Noire et la promotion de mesures visant à sa prise en compte dans l'aménagement, les méthodes de construction et les choix des ouvrages.
- La limitation de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.



Du diagnostic au PADD

Le croisement des données, des échanges, de la concertation entre les réalités observables, les moyens mobilisables à court, moyen et long terme et la vision des élus sur le Melun de demain est né le Plan d'Aménagement et de Développement Durables.

➤ Le PADD recense les enjeux, commande les orientations et les hiérarchise pour permettre la déclinaison fine réglementaire et opérationnelle de la stratégie de développement d'un territoire ;

➤ **Pour Melun : le cœur du projet c'est un tryptique autour de la résilience/la compacité urbaine qui accompagne le retour de la Nature en Ville, la Santé au cœur des projets d'aménagement, la reconstruction de la Ville sur elle-même en respectant son patrimoine bâti et naturel.**

➤ **Deux partis pris forts du PADD pour développer la question de la nature, de la biodiversité et du cadre de vie :**



LA SEINE
COMME SUPPORT DU
DÉVELOPPEMENT DEMAIN

➔ **Faire de la Seine un vecteur de pénétration de la nature en ville**

- Pour respecter les engagements démographiques et stabiliser le niveau de population à un seuil raisonnable
- Pour renforcer la qualité de l'habitat comme facteur majeur de bien-être
- Pour affirmer le développement de la Ville-Préfecture
- Pour promouvoir la multi-modalité
- Pour préserver les cœurs d'îlots dans les différents tissus de la Ville
- Pour consolider et renforcer les actions de valorisation des secteurs résidentiels
- Pour tendre vers le Zéro Consommation d'Espaces Naturels
- Pour favoriser la présence de la nature et sa valorisation dans les parcours doux
- Pour profiter de l'empreinte forte des éléments de nature, de la Seine et du patrimoine bâti
- Pour intensifier les actions en faveur de la redynamisation du cœur de ville et du tissu commercial de proximité
- Pour développer une offre de services publics qualitative et suffisante
- Pour développer un éco-tourisme responsable
- Pour créer des parcours résidentiels complets
- Pour favoriser un urbanisme capable d'attirer les nouvelles pratiques professionnelles

Du diagnostic au PADD

- Deux partis pris forts du PADD pour développer la question de la nature, de la biodiversité et du cadre de vie et des extraits concrets des directions que Melun prend dans le cadre de son nouveau projet de PLU :



LA SEINE
COMME SUPPORT DU
DÉVELOPPEMENT DEMAIN



→ Faire de la Seine un vecteur de pénétration de la nature en ville

- Protéger la ressource en eau;
- Limiter l'imperméabilisation des sols et renaturer certains secteurs aux abords de la Seine pour anticiper les conséquences du changement climatique (réduction des Îlots de Chaleur Urbains (ICU), gestion des eaux de pluie, préservation des zones humides);
- Améliorer la connexion entre la Seine et l'Almont;
- Poursuivre la gestion différenciée des berges de Seine.



UN DÉVELOPPEMENT
URBAIN SOUTENABLE
ET RÉSILIENT



Orientation 2 Promouvoir une urbanisation favorable à la santé et respectueuse de l'environnement



- Soutenir les projets durables et économes en énergie
- Réduire l'exposition des habitants et des milieux naturels aux risques et aux nuisances
- Concevoir un développement préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers

Orientation 3 Apaiser la Ville pour les habitants et les générations futures



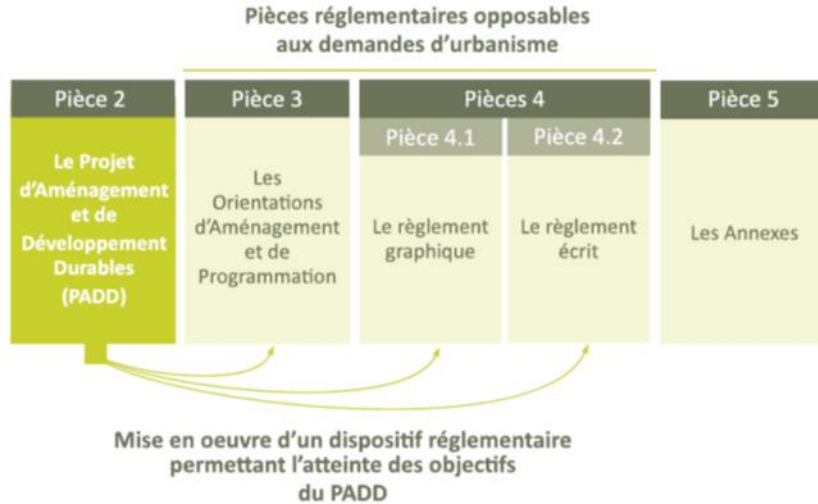
- Réduire la circulation motorisée et la pollution générée (phonique, visuelle, GES...)
- Préserver les qualités urbaines et paysagères des quartiers
- Faire pénétrer la nature en ville



Du PADD à la déclinaison des pièces réglementaires de l'enjeu de la priorité de la Nature

Débatu avec la population, les Personnes Publiques Associés et encore l'objet d'ateliers techniques particuliers, le projet de PADD, ci-dessus résumé autour de l'axe « nature », sert l'élaboration :

- D'une disposition réglementaire générale qui se sert de différents leviers pour créer des continuums à l'échelle de Melun et au-delà prendre en compte les échelles plus larges;
- De précisions réglementaires au sein de chaque zone (document graphique) pour donner des précisions sur les occupations interdites et/ou autorisées notamment dans la zone N pour servir le respect des espaces naturels;
- De pièces graphiques prescriptives et qui peuvent avoir le statut de « Servitude d'Utilité Publique » (Ex: Espaces Boisés Classés...Cœur d'îlots repérés..);
- D'une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) intitulée « Nature en Ville ».



Quelques définitions pour mieux comprendre les pièces de la partie réglementaire du PLU en révision :

De nouvelles notions à inscrire au PLU 2024-2035 de Melun

- *Trame verte et bleue* : ensemble des continuités écologiques identifiées dans les documents de planification.
- *Continuités écologiques* : associations de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Les continuités écologiques sont considérées comme fonctionnelles lorsqu'elles sont constituées de milieux à caractères naturels diversifiés et favorables à leur déplacement et lorsqu'elles sont peu fragmentées.
- *Réservoirs de biodiversité* : zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...). *Équivalents d'usage* : coeurs de nature, zones noyaux, zones sources, zones nodales...
- *Corridors écologiques* : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. *Équivalents d'usage* : corridors biologiques, biocorridors.



Disposition Graphiques « Trame Verte/Bleue/Noire et Brune »



- Préserver la trame boisée encore existante (Montaigu) et retravailler la trame sur cet axe de diffusion de la biodiversité vers le Nord de la ville.
- Développer la trame verte et bleue de la Ville pour renforcer les réseaux écologiques de l'agglomération, du département et de la région



- Préserver les espaces naturels remarquables : la Seine, la vallée de l'Almont et le bois de Montaigu
 1. Les arbres et les haies doivent être conservés. en cas de destruction des sujets (arbre(s) ou haie(s)), un arbre ou un linéaire de haies d'une longueur égale, d'essence(s) locale(s) doit être replanté.
 2. L'imperméabilisation des sols est interdite sauf pour la construction d'annexes d'une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m² (de type abris de jardin), s'il s'agit de constructions réversibles et démontables.
 3. Seules les clôtures avec un passage à petite faune sont permises.

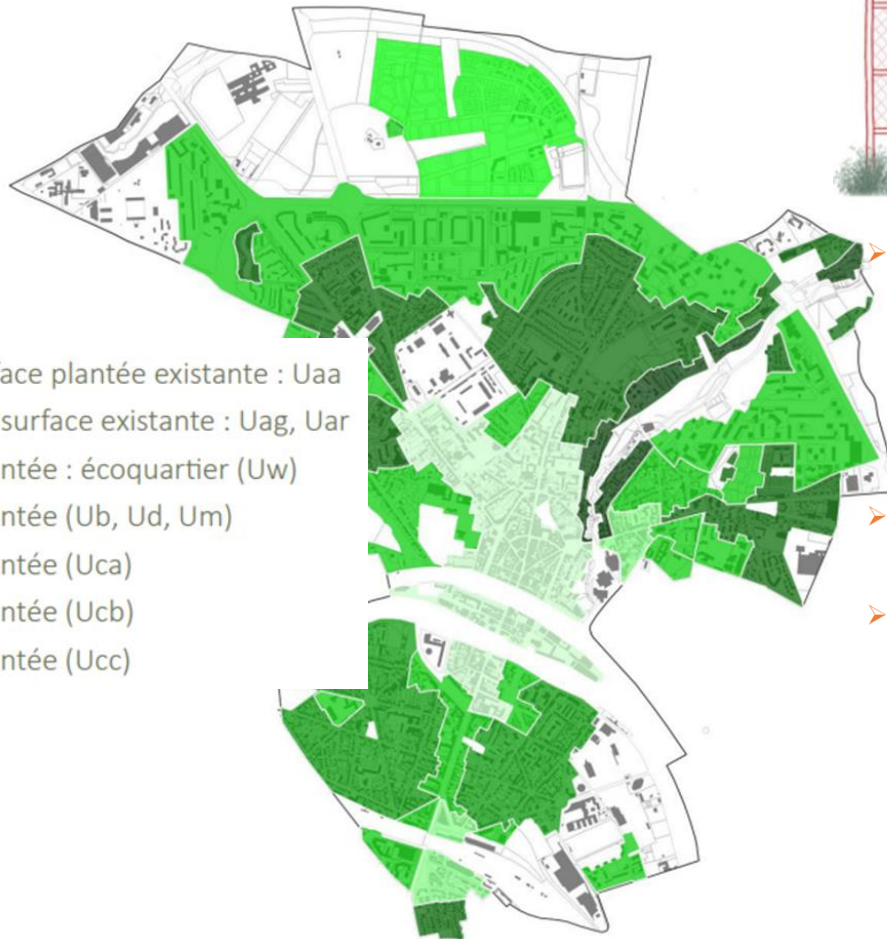


- Protéger les cœurs d'îlots ayant un intérêt paysager et/ou environnemental, contribuant à la qualité du cadre de vie, en limitant la densité bâtie ou en adaptant l'implantation des bâtiments.
- Faire participer les espaces verts privés à la reconstitution d'une trame naturelle, en protégeant ceux ayant un intérêt pour le cadre de vie (paysage, biodiversité, bien-être...)
 1. Protection des arbres identique à celle de la Vallée de l'Almont.
 2. L'imperméabilisation des sols est autorisée dans la limite de 30 m² maximum par unité foncière.
 3. Seules les clôtures avec passage à petite faune sont autorisées.



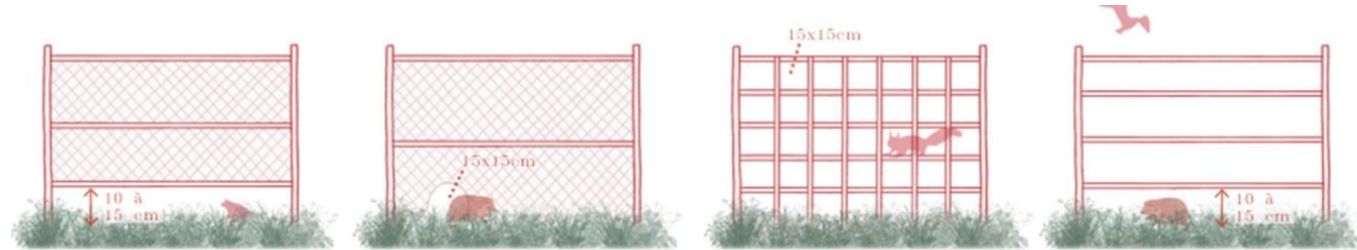
Disposition Générales « Trame Verte/Bleue/Noire et Brune »

LA SURFACE PLANTÉE



- Maintien de la surface plantée existante : Uaa
- Amélioration de la surface existante : Uag, Uar
- 25% de surface plantée : écoquartier (Uw)
- 30% de surface plantée (Ub, Ud, Um)
- 40% de surface plantée (Uca)
- 50% de surface plantée (Ucb)
- 70% de surface plantée (Ucc)

Article 11 pour les secteurs et sous secteurs – Traitement des abords et clôtures



- Lorsque la clôture est végétale, les haies devront être multistratifiées (strate herbacée + buissonnante, herbacée + buissonnante + arbustive...). Elles doivent être conçues pour optimiser les services écosystémiques (alimentation humaine ou animale, abri contre les intempéries/sécheresses, filtration de l'eau, continuité écologique, stockage de carbone...). Les espèces invasives ou exotiques sont interdites..(voir liste en annexe). Les haies libres seront à privilégier sur les fonds de parcelles et particulièrement celles qui jouxtent un espace naturel et/ou agricole. Il est recommandé les tailles et les types de haies suivants :
- Pour tout projet impliquant la démolition partielle pour requalification de la clôture, il est demandé d'intégrer un passage à petite faune (même si cette dernière est réalisée en pierres ou autres matériaux non végétal).
- Les espaces bâtis au contact des espaces naturels sont considérés comme des espaces de transition et à ce titre, le traitement des abords à travers le jardin et le traitement des limites constituent des espaces à forts enjeux écologiques et paysagers. Lorsque le projet nécessite une clôture artificielle, il est demandé que celle-ci soit un système perméable à la petite faune. Elle sera doublée d'une haie vive multistrate composée d'essences locales.



Végétalisation des frontages, Rue Barbazan



Document de zonage et pièces graphiques prescriptives

LA ZONE
NATURELLE ET
FORESTIÈRE

LA ZONE
AGRICOLE

LES
EMPLACEMENTS
RESERVES

29 emplacements réservés délimités dont :
> 9 emplacements réservés pour des espaces verts à créer ou à modifier ou pour des espaces nécessaires aux continuités écologiques

LES
ARBRES

Les haies et alignements d'arbres repérés doivent être conservés. Des exceptions sont admises (pour des raisons de sécurité, sanitaires, techniques, etc.). Toute installation et construction à moins de 5 mètres d'un élément repéré sur le document graphique est interdite

OAP : opposable et qui se cumule avec les autres outils du PLU

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) *Nature en Ville* assure la mise en œuvre des objectifs du PADD. Les orientations présentées sont applicables sur l'ensemble du territoire de la ville.

Elle poursuit plusieurs objectifs :

- Préserver et renforcer les espaces naturels et leurs fonctionnalités, qualitativement et quantitativement,
- Préserver et restaurer les trames verte, bleue, noire,
- Intégrer une considération Biodiversité dans tout projet d'aménagement et dans le paysage,
- Atténuer les changements climatiques et adapter le territoire face à ces changements,
- Contribuer à répondre aux enjeux énergétiques, climatiques et de santé,
- Permettre aux habitants d'avoir accès à un cadre de vie agréable.

En lien avec la démarche d'*Urbanisme Favorable à la Santé*, démarche itérative du PLU.



Source : Museum National d'Histoire Naturelle



Quelques illustrations de cette OAP qui s'applique à tout le territoire sans rupture

Pour précision, certaines mesures de l'OAP s'imposeront quand d'autres pourront être à remettre en perspective sur un bilan global coût/avantage. Les OAP(s) ont un caractère « opérationnelle », elles doivent permettre de mettre en œuvre

Obligation : Protéger les Trames Vertes, Bleues et Noires dans l'OAP

Une traduction qui doit permettre de

→ Penser une trame noire pour la biodiversité et le cadre de vie

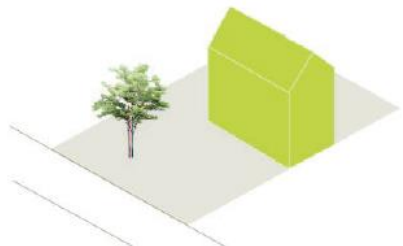
- de positionner les candélabres de manière à limiter l'émission de lumière vers des espaces verts, des zones humides, des haies ou des alignements d'arbres,

Lors de tout projet de construction de logements, il est demandé de réfléchir et de proposer une organisation spatiale intérieure permettant d'optimiser la localisation des pièces de nuit côté cour et jardin (et non côté voie) sans venir appauvrir le bilan des apports calorifiques d'hiver apportés par les surfaces vitrées plus généreuses des pièces de vie au regard de l'orientation et de l'ensoleillement.

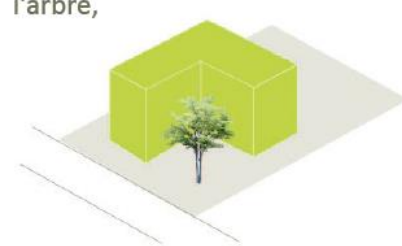
→ Conserver et actualiser le patrimoine naturel

- Composer autour de l'arbre :

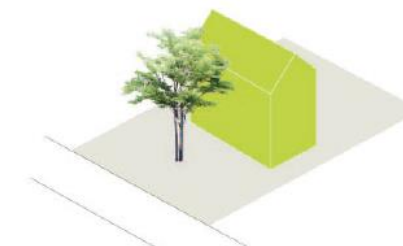
L'évitement : éloigner le bâti et laisser l'arbre au jardin,



L'écrin : prévoir la composition de la construction en L autour de l'arbre,



Le parasol : utiliser l'arbre pour ombrer la maison en été.



L'enjeu renforcer l'Armature Verte Urbaine



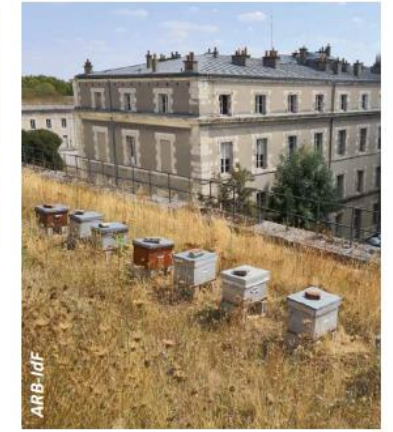
Quelques illustrations de cette OAP qui s'applique à tout le territoire sans rupture

Pour précision certaines mesures de l'OAP s'imposeront quant d'autres pourront être à remettre en perspective sur un bilan global coût/avantage. Les OAP(s) ont un caractère « opérationnelle », elles doivent permettre de mettre en œuvre

Obligation : Intégrer la dimension Biodiversité dans le bâti à travers des choix



- Végétaliser les toitures,
- Créer des murs végétalisés avec des plantes grimpantes,
- Intégrer dans les murs et/ou sur et/ou en bordure des toitures des nichoirs, gîtes et abris,
- La désimperméabilisation des pieds de murs doit être recherchée.



Obligation : Intégrer la nature en ville dans les infrastructures liées à la mobilité

> Planter un arbre pour 3 places. Les fosses de plantation communes devront être privilégiées.



Espace d'infiltration et de circulation

- La création de voirie ne devra pas impacter les logiques de déplacement des espèces animales.

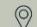

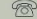
Lors de tout nouvel aménagement d'aires de stationnement publiques (nouvelle aire ou réaménagement d'une aire existante), il est demandé de créer des aires végétalisées et adaptables.

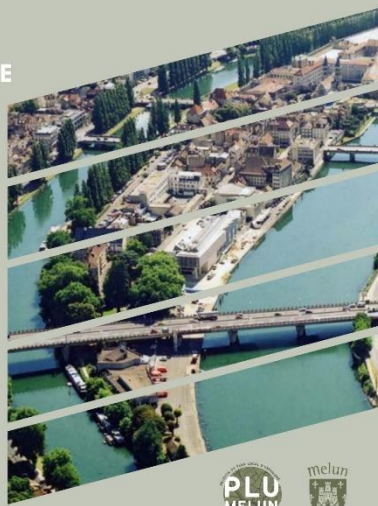


RÉVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

**L'AVENIR
DE VOTRE COMMUNE
SE CONSTRUIT
AVEC ET POUR VOUS !**

+ d'infos : contactez le Service Urbanisme:

 Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer, 77000 Melun
 revisionplu@ville-melun.fr
 01 78 49 10 66



Suivez l'actualité du PLU sur :
www.ville-melun.fr

Contact et infos sur la révision du PLU

Amandine Michaud //
Chargée de mission Urbanisme et Grands Projets
SERVICE URBANISME REGLEMENTAIRE
amichaud@ville-melun.fr



SOMMAIRE

- Présentation du territoire de Melun
- La démarche de mise en œuvre dans TEN
- Eclairage sur 3 engagements TEN mis en œuvre :

- Révision du PLU, label BiodiverCity et création d'un verger conservatoire



2) mise en œuvre du label BiodiverCity dans une opération d'aménagement

Contexte de l'opération Central Nature :

Aménagement d'un nouveau quartier dans le nord de Melun par Altarea Cogedim, situé sur l'ancien site d'un hôpital psychiatrique Constance-Pascal)

Surface de 5,6 hectares

463 logements composés d'immeubles collectifs, intermédiaires et de maisons individuelles > LIVRAISON JUIN-SEPTEMBRE 2023

Enjeu :

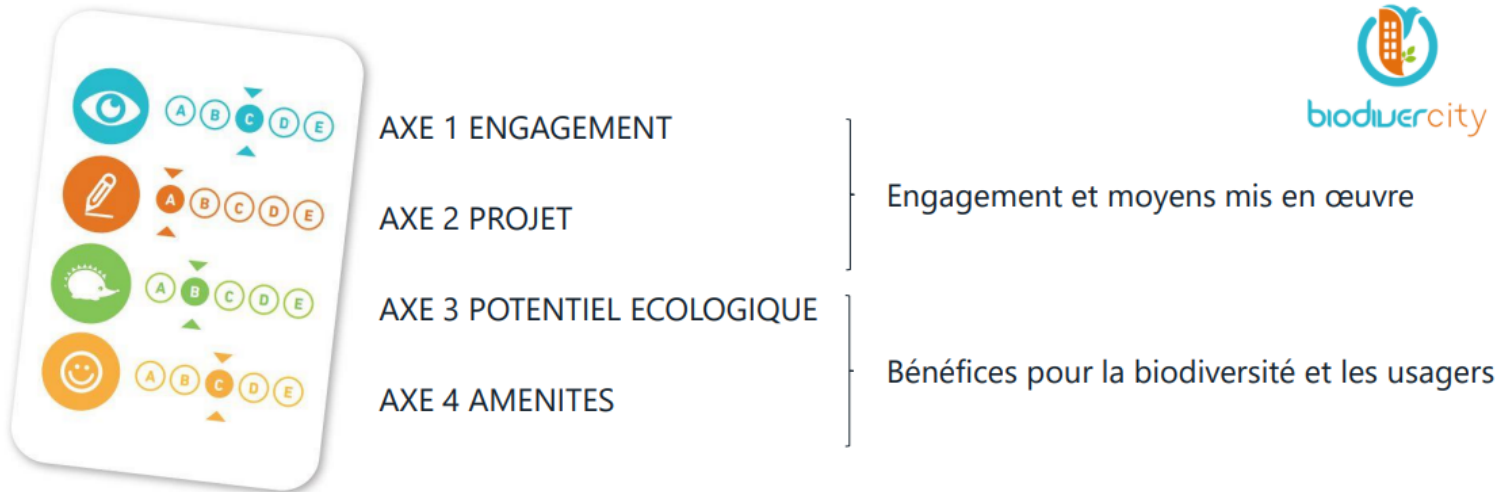
Par sa situation entre un parc boisé de 10,5 ha (Faucigny Lucinge) et un parc urbain (Spelthorne), contribuer à la liaison verte de ces 2 espaces.

- Démarche de labellisation BiodiverCity proposée et mise en œuvre par l'aménageur Altarea Cogedim
- Première expérience de mise en œuvre de ce label pour les parties prenantes.



Objectifs et référentiel du label BiodiverCity® construction

- Le label BiodiverCity vise à évaluer et promouvoir les opérations immobilières qui prennent en compte et valorisent la biodiversité dans les îlots bâtis ou à bâtir, pour le bien-être des urbains
- Marque déposée, propriété de l'association française Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI) Le Vivant et la Ville, le label BiodiverCity est structuré en 4 axes :



L'étiquette

le label évalue et affiche la performance écologique des bâtiments autour de ces quatre grands axes.

Chaque axe est indépendamment noté de « A » à « E », le « A » représentant l'excellence dans le traitement des préoccupations de l'axe.

Le label peut être obtenu à condition de n'avoir aucun « D » ou « E » et d'avoir au moins un « A » à l'un des axes.

Ce label atteste de la qualité de prise en compte de la biodiversité dans le projet de construction ; il a pour objectif de protéger la biodiversité mais aussi et surtout de **renforcer les liens entre les êtres humains et la nature** qui les entoure.



Les grands principes de la programmation « initiale » qui s'inscrivent dans la démarche

Une trame viaire de venelles jardinées Est/Ouest assurant la continuité des espaces paysagers



Une trame de jardins selon un tissage Nord/Sud



Des constructions qui se glissent entre les bandes « vertes »



Une trame de noues et des aménagements pour intégrer la gestion des eaux dans la conception d'un programme immobilier dense mais soucieux des équilibres environnementaux.

Un équilibre entre :

- Terrasses plantées de 2 489 m²;
- Espaces libres de trame de 3 269 m².



Une démarche volontaire en faveur de la biodiversité

Cette démarche volontaire constitue une valeur ajoutée pour le projet et la reconquête d'une biodiversité dite « ordinaire », fonctionnelle et participant à la qualité de vie des habitants (notion d'aménité écologique).

Des prérequis avant d'engager le processus de labellisation BiodiverCity® :

- La démarche doit être engagée en amont du projet, lorsque le site est encore préservé de toute intervention.
- Le référentiel du label requiert **l'intervention d'un écologue** ou expert « biodiversité » jouant à la fois le rôle d'AMO spécialisé, de conseil, et d'évaluateur à toutes les phases de la labellisation.



- Il travaille en collaboration avec les équipes de conception (architecte, maître d'œuvre) pour remplir les attentes du label selon le niveau visé.
- Un état des lieux avant travaux est établi par l'écologue en amont du projet avec des **inventaires floristiques et faunistiques**.
- A la fin du processus d'évaluation, un rapport de conformité est établi par l'évaluateur écologue.
- Intégration de **la dimension d'accompagnement des futurs occupants (le syndic de copropriété se fait le médiateur des obligations retranscrites dans le règlement de l'Association Syndicale Libre à savoir les règles d'entretiens, d'usages des espaces communs et privés)** pour les sensibiliser à la manière de faire perdurer les milieux végétaux préservés ou créés. Recréer un lien sensible entre les citoyens et la nature, mettant l'accent sur la santé et le bien-être.

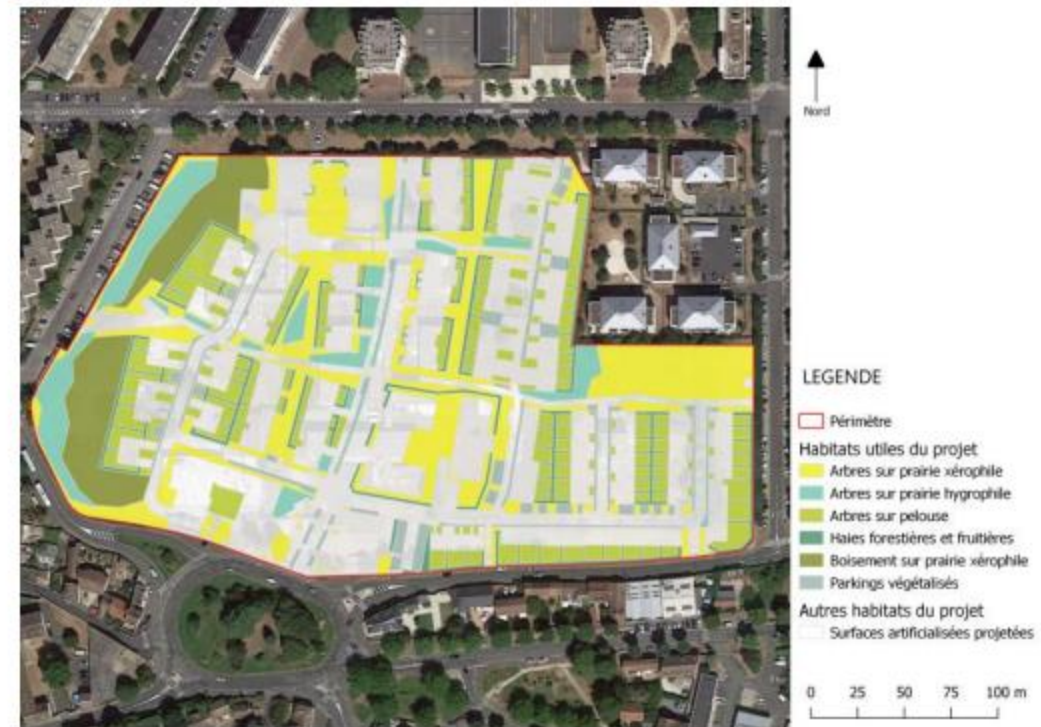


SYNTHESE AXE 3 – POTENTIEL ÉCOLOGIQUE

- Potentiel écologique du projet : 174 (score à mettre à jour après la livraison)
- Valeur écologique du site initial : 159
- Bonus Bâti à Biodiversité Positive (BBP) obtenu
- Bonus de Conservation de l'Existant (BCR) non obtenu



Habitats utiles du site initial



Habitats utiles du projet (cartographie à mettre à jour après la livraison)



Les apports de la démarche pour le site

Création d'une petite réserve de biodiversité (6 000 m²) dédiée à l'accueil de la biodiversité et la gestion des eaux pluviales avant leur rejet au réseau.

Cette réserve de biodiversité est **non accessible** pour laisser la végétation évoluer le plus librement possible et offrir un maximum de tranquillité à la faune.

Elle participe à construire la continuité écologique entre deux parcs.

Certains végétaux spécialement choisis pour attirer des insectes cibles.

Deux bassins végétalisés et étanches collectent les eaux pluviales du site : ces zones humides permettent de créer une mosaïque d'habitats qui attire un grand nombre d'espèces végétales et animales.

Gestion alternatives des eaux de pluie : l'aménagement de noues et de bassins végétalisés peu profonds, de pavés à joints ajourés le long de certaines voiries et de cuves de récupération d'eau de pluie dans les jardins privés.

➤ **Gestion de 80% des pluies annuelles courantes à la parcelle** grâce aux phénomènes d'infiltration de l'eau dans le sol d'une part et d'évapotranspiration des végétaux d'autre part.



Nacré de la ronce
Brenthis Daphne



Plantation de framboisiers dans lesquels les larves du Nacré de la ronce se développent



Conocéphale commun
Conocephalus fuscus



Semis de plantes appartenant à la famille des Cypéacées, famille hôte pour la ponte du Conocéphale commun



Les apports de la démarche pour le site

Installation de refuges sur le site pour renforcer l'offre en abris et en lieux de reproduction pour la petite faune.

- Des amas de bois mort issu de l'abattage des arbres qui n'ont pas pu être conservés ont été disposés au sein de la réserve de biodiversité;
- Nichoirs : type boîte aux lettres, semi-ouvert et spécifiques pour les hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*) et les martinets noirs (*Apus apus*), les moineaux domestiques (*Passer domesticus*);
- Gîtes à chiroptères,

Le choix des végétaux favorable à l'accueil de la faune, appréciés des usagers, adaptés au sol et au climat...

Une grande diversité de végétaux et qui appartiennent **aux 3 principales strates végétales** : herbacée, arbustive et arborée.

Palette végétale composée de 78% d'espèces indigènes



Groupe des chiroptères



Mise en place de 5 gîtes
Réduction des nuisances lumineuses



Bouvreuil pivoine
Pyrrhula pyrrhula



Plantation de haies denses
et épineuses
Plantation de chênes,
charmes et hêtres



Pic épeichette
Dendrocopos minor



Mise en place de 5
nichoirs
Plantation de chênes,
charmes et hêtres



Les apports de la démarche pour le site

Le réemploi des matériaux

Terre fertile La couche de terre superficielle initialement présente sur le site a été décapée et stockée pendant les travaux, puis remise en place pour constituer le substrat de support des nouvelles plantations.

Terre argileuse La terre argileuse a été décapée et réutilisée pour l'imperméabilisation des fonds des bassins de gestion des eaux pluviales, ce qui a permis de se passer de bâches en plastique peu écologiques.

Bois mort Les résidus d'abattage de la végétation qui n'a pas pu être conservée ont été valorisés (piles de bois morts pour constituer des refuges pour la flore et la petite faune ; broyat au pied des plantations sous forme de paillage).

Pierres Les pierres excavées pendant la phase de terrassement ont été réutilisées telles quelles pour le **soutènement des terres** ou **concassées pour la réalisation des murets en gabions** de soutènement des talus les plus abrupts de la réserve de biodiversité.

La rédaction d'un cahier des charges pour la gestion écologique du site à destination de la Ville et des futurs résidents :

La fauche tardive, La flore spontanée, La conservation des feuilles mortes...

La rédaction et la pose de panneaux pédagogiques sur le site

pour donner de la visibilité et de la compréhension à la démarche



l'out



Exemples de panneaux pédagogiques prochainement visibles sur le site

Réserve de biodiversité

Kéle et intérêt de la réserve de biodiversité

Le projet de la Réserve de Biodiversité de la Ville de Mantes-la-Jolie est un projet de territoire qui vise à préserver et à valoriser la biodiversité locale. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de participation citoyenne. Cette Réserve de Biodiversité est une réserve pour la flore, la faune, la végétation et les habitats naturels et offre une zone de tranquillité à la fois.

Vous souhaitez en savoir plus sur ce projet et obtenir plus d'informations sur les actions à venir pour protéger et valoriser la biodiversité de votre territoire ?

La végétation des basses terres comprises dans la Réserve de Biodiversité est une zone de tranquillité à la fois.

Espèces végétales indigènes

Le projet de la Réserve de Biodiversité de la Ville de Mantes-la-Jolie est un projet de territoire qui vise à préserver et à valoriser la biodiversité locale. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de participation citoyenne. Cette Réserve de Biodiversité est une réserve pour la flore, la faune, la végétation et les habitats naturels et offre une zone de tranquillité à la fois.

- **La Hérisse** (Panicum urticifolium) est une espèce indigène, présente dans les zones humides, les prairies et les champs.
- **Le Conoclinium variegatum** (Conoclinium variegatum) est une espèce indigène, présente dans les zones humides, les prairies et les champs.
- **Le Prunella** (Prunella sp.) est une espèce indigène, présente dans les zones humides, les prairies et les champs.

Un site labellisé Biodiversity

Le site est labellisé Biodiversity, ce qui signifie qu'il est reconnu pour sa biodiversité et son intérêt écologique.

Les oiseaux

Le Pic épicéte

Le pic épicéte est un oiseau de la famille des picidés. Il est très commun dans les zones forestières et se nourrit principalement de résine.

Le Bourreuil pivine

Le Bourreuil pivine est un oiseau de la famille des borreulidés. Il est très commun dans les zones humides et se nourrit principalement de vers.

Le Rougequeue noir

Le Rougequeue noir est un oiseau de la famille des corvidés. Il est très commun dans les zones humides et se nourrit principalement de vers.

Le Troglodyte nain

Le Troglodyte nain est un oiseau de la famille des troglodytidae. Il est très commun dans les zones humides et se nourrit principalement de vers.

La Bergeronnette grise

La Bergeronnette grise est un oiseau de la famille des bergeronnetidae. Il est très commun dans les zones humides et se nourrit principalement de vers.

Gestion des eaux pluviales

Gestion alternative des eaux pluviales

Le projet de la Réserve de Biodiversité de la Ville de Mantes-la-Jolie est un projet de territoire qui vise à préserver et à valoriser la biodiversité locale. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de participation citoyenne. Cette Réserve de Biodiversité est une réserve pour la flore, la faune, la végétation et les habitats naturels et offre une zone de tranquillité à la fois.

Intérêt des milieux humides en ville

Les milieux humides sont des portions naturelles ou artificielles de territoire qui sont ou ont été en eau, inondées ou gorgées d'eau de façon permanente ou temporaire (Sandra, 2013). La préservation de milieux humides en ville est précieuse pour limiter le ruissellement des eaux de pluie, accueillir la biodiversité et offrir un cadre agréable aux habitants. Ils contribuent de manière significative à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain, accentué par les canicules de plus en plus fréquentes.

Réemploi des matériaux

Terres

La couche de terre superficielle initialement présente sur le site a été décapée et stockée pendant les travaux, puis rémise en place pour constituer le substrat de support des nouvelles plantations.

Bois mort

Les résidus d'abatage de la végétation qui n'a pas pu être conservée ont été réutilisés de deux manières :

- Réalisation de piles de bois morts pour constituer des refuges pour la flore et la petite faune
- Broyage et mise en place du broyat au pied des plantations sous forme de paillage

Excavation des terres

Utilisation sur chantier, Contrôle qualité, Assèchement, Séchage, Excavation des pierres.

Réalisation en murs de soutènement

Pierres

Les pierres excavées pendant la phase de terrassement ont été utilisées telles quelles pour le coulage des terres ou concassées pour la réalisation des murs en gabions de soutènement des talus les plus abrupts de la réserve de biodiversité.



Facteurs de maintien des objectifs de biodiversité dans le temps

Après la livraison par Cogedim, instaurer une mise en place d'une gestion écologique des espaces extérieurs publics et privés.

Sur le domaine privé :

Les actes de vente sensibilisent sur l'existence du label.

Le label a été présenté par l'aménageur lors des 1ères Assemblées générales aux nouveaux résidents copropriétaires.

Les syndics sont informés sur la nécessité de sélectionner une entreprise de gestion des espaces verts qualifiée sur la base du programme de gestion écologique rédigé par l'écologue (BE Payet).

Côté Ville, des actions de sensibilisation seront proposées sur le site : organisation de sorties nature avec les scolaires et habitants dans la réserve de biodiversité et le quartier.

La révision du PLU à réintégrer en zone N, le foncier correspondant au réservoir de biodiversité du projet : une façon de pérenniser et sanctuariser à long terme ce nouvel « équipement » de nature en Ville structurant;

Pendant 1 an à compter de la livraison, un prestataire désigné par Cogedim et validé par le BET assurera l'entretien des végétaux et des espaces de nature.

Le réservoir de biodiversité réintégré au patrimoine de la Ville devra décliner des outils d'évaluation pour mesurer les effets de la renaturation sur la progression, la diversité des espèces vivantes comme sur l'équilibre atmosphérique....



Projet en cours de création : un verger conservatoire aux Jardins familiaux des Carmes



Délibération en nov2022 pour disposer de 9 parcelles et implanter un verger conservatoire au titre des engagements TEN

Projet piloté par les services Espaces verts et Transition écologique

Appel à projets prévu pour confier la gestion & l'animation à une association (accueil scolaire, aménagement participatif d'une mare pédagogique...)

Obj : 1ères plantations automne 2023

Sélection des variétés de fruitiers par le service des espaces verts (pommes et poires de Seine-et-Marne et Brie)

Surface du projet de verger conservatoire : 5095 m² soit 0,5 ha
Extensions possibles : 1620 m²



Merci de votre attention

Virginie Ferrer-Pélissier,
Responsable de la Transition Ecologique,
Ville de Melun
Tél : 01 64 09 09 50
vferrer-pelissier@ville-melun.fr



**Retour d'expérience de la
commune de Melun (77)**
reconnue « Territoire engagé pour
la nature » 2020-2023

Virginie Ferrer-Pélissier
Directrice,
Service Transition écologique



**Retour d'expérience de la
commune de Mantes-la-
Jolie (78)**

reconnue « Territoire engagé pour
la nature » 2020-2023

Elodie Gallioz
Chargée de mission
contractualisation,
Direction Aménagement du
Territoire



Cérémonie de remise des diplômes TEN 2023

28 juin 2023



Retour d'expérience de la commune de Mantes-la-Jolie
- Lauréat en 2020 -
Périmètre Natura 2000 de l'île l'Aumône



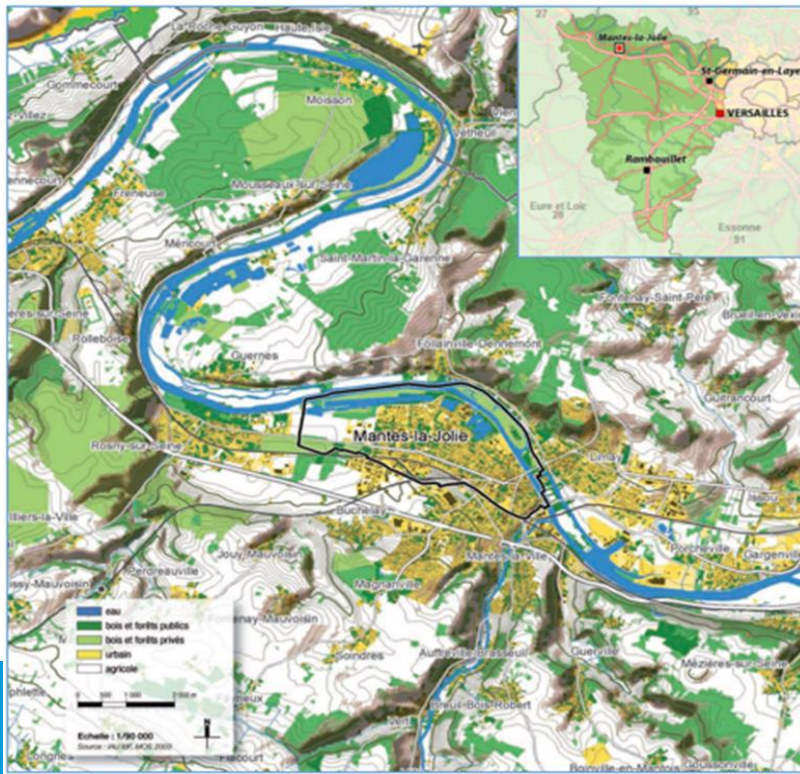


Sommaire

- Présentation de la commune :
 - localisation
 - organisation
 - site Natura 2000
- Site Natura 2000 sur l'île l'Aumône :
 - constats
 - objectifs
- Réalisation d'un atlas de la biodiversité
- Formation des agents chargés de la gestion du site
- Sensibilisation du public
- A venir : Mise en œuvre du plan de gestion (programme d'actions pluriannuel)

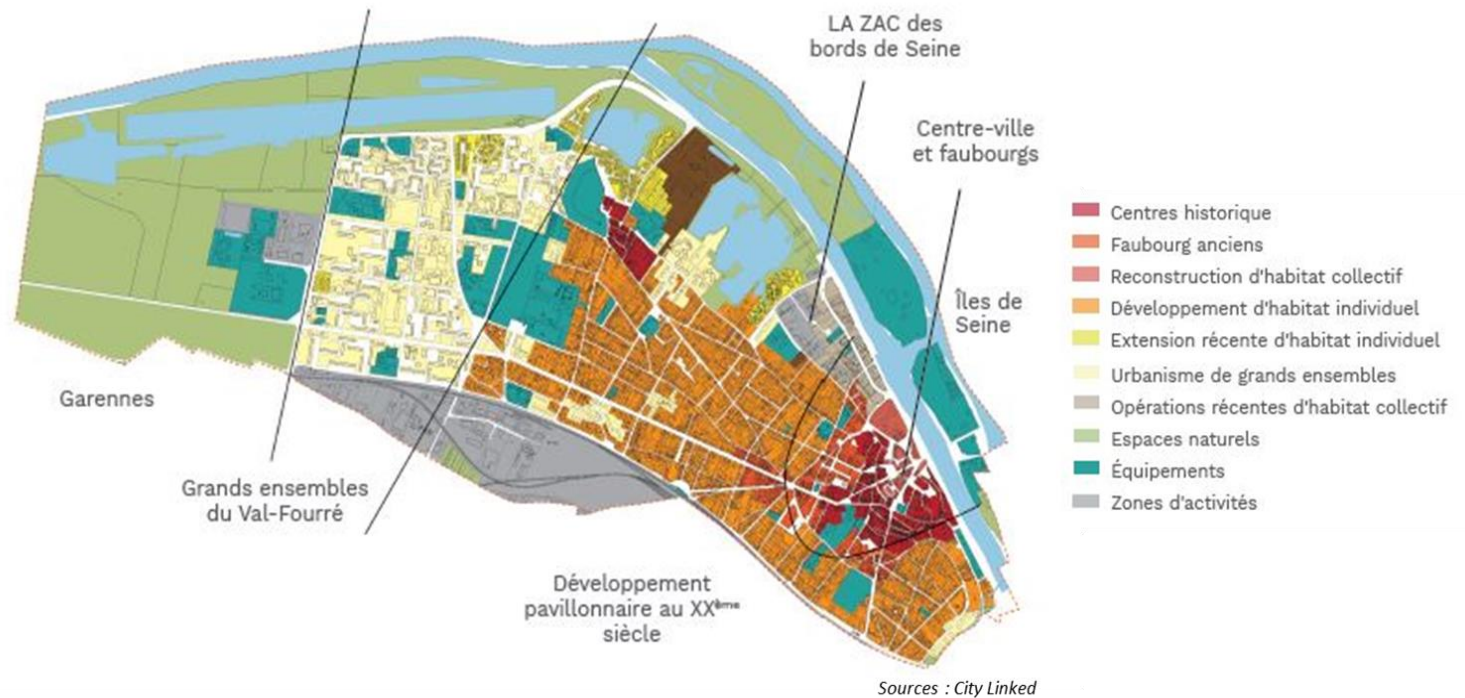
Présentation de la commune : localisation

- Près de **44 000 habitants**
- A l'Ouest de l'Île-de-France (dans **les Yvelines**)
- Aux portes du PNR du **Vexin Français** et de la **Normandie**

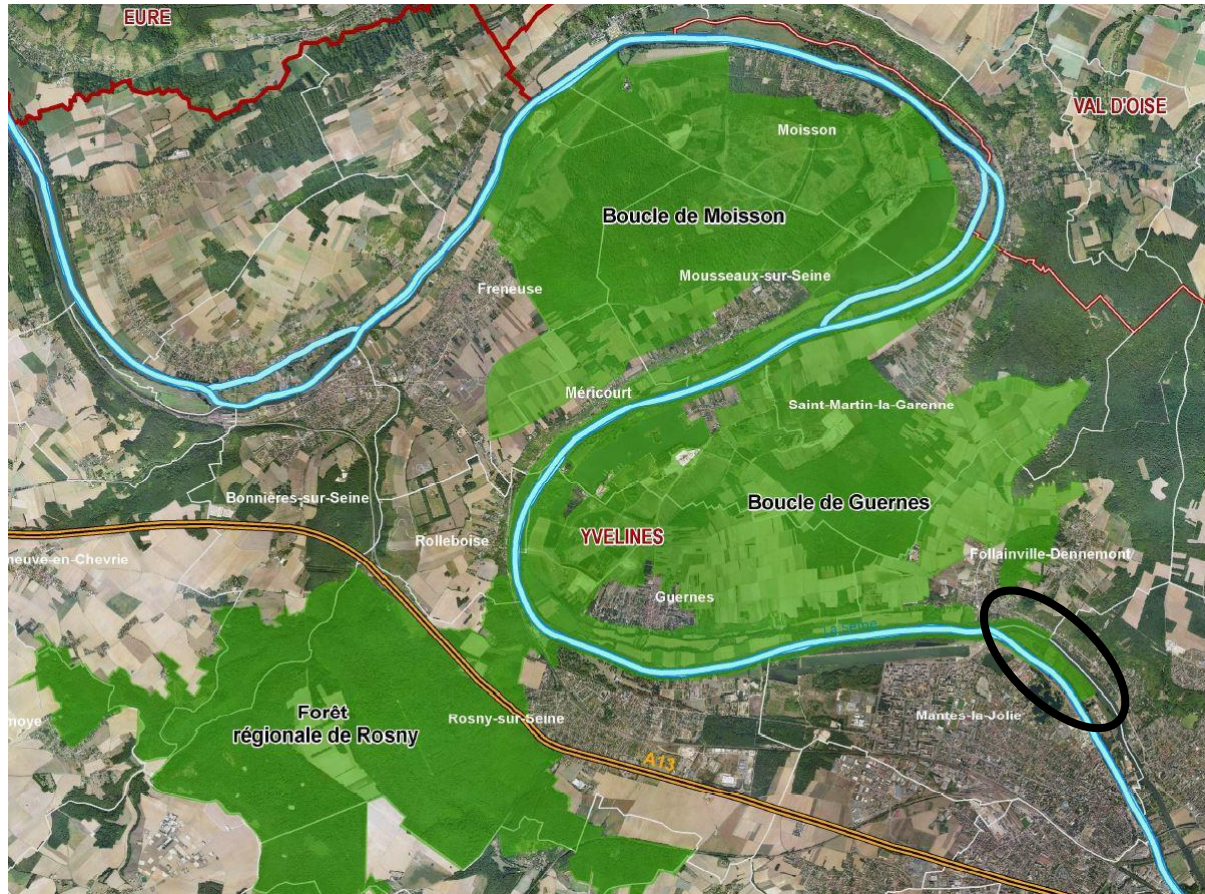


Présentation de la commune : organisation

- **3 grands quartiers urbains** : le centre-ville, Gassicourt et le Val Fourré
- 35% du territoire communal couvert par des **espaces naturels** : Butte verte, Garennes, bords de Seine et îles



Présentation de la commune : site Natura 2000



Site Natura 2000 des « **Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny** » désigné au titre de la Directive Oiseaux (site ZPS) couvrant notamment l'île l'Aumône sur Mantes-la-Jolie

Les espèces d'intérêt communautaire

1. Alouette lulu
2. Œdicnème criard
3. Fauvette pitchou
4. Engoulevent d'Europe
5. Pie-grièche écorcheur
6. Bondrée apivore
7. Milan noir
8. Circaète Jean-le-blanc
9. Pic noir
10. Pic mar
11. Sterne pierregarin
12. Martin-pêcheur d'Europe
13. Blongios nain
14. Bihoreau gris
15. Harle piette
16. Balbuzard pêcheur
17. Chevalier combattant
18. Chevalier sylvain
19. Guifette noire

AM 2019



Autres espèces et milieux également pris en compte

Enjeu de conservation = [risque x valeur patrimoniale]

Agence des espaces verts DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Site Natura 2000 sur l'île l'Aumône : constats

Etat des lieux en 2019 :

- Gestion du site inappropriée aux spécificités Natura 2000,
- Forte pression des sangliers,
- Fermeture des milieux,
- Développement de plantes invasives



Plan d'eau depuis l'observatoire



Mare pédagogique

Noüe



Site Natura 2000 sur l'île l'Aumône: objectifs

Enjeux : engager des actions de **protection**, de **gestion** et de **valorisation** du patrimoine naturel de l'île l'Aumône.

Programme d'actions :

- Réaliser un atlas de la biodiversité,
- Etablir un plan de gestion adapté au site,
- Organiser des formations auprès des agents en charge de l'entretien des îles,
- Sensibiliser le public (visites ornithologiques, panneaux pédagogiques, ...),
- Réaliser les travaux d'entretien et de restauration du couvert végétal



Exemples de
panneaux actuels

Réalisation d'un atlas de la biodiversité

Etude réalisée par le prestataire O.G.E. de mars 2021 à mai 2022, en concertation avec les agents de la Ville et les partenaires du site (AEV IdF, DRIEAT, DDT 78, Agence Régionale de la Biodiversité, section locale de la LPO, naturalistes membres de l'ASEE)

Objectifs de l'étude :

- **Actualisation du diagnostic** (étude bibliographique et inventaire écologique de la faune [mammifères terrestres, chauve-souris, oiseaux, amphibiens, reptiles, insectes], flore et habitats)
- **Définition des enjeux écologiques**
- **Proposition d'un plan de gestion des espaces naturels de l'île**

3 grands enjeux du programme d'intervention :

- **Préservation du patrimoine naturel**
- **Maintien des usages dont l'ouverture au public**
- **Diminution de la pression des sangliers dévastant le site**

AEV IdF : Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France

DRIEAT : Direction Régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

DDT : Direction Départementale des Territoires / LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

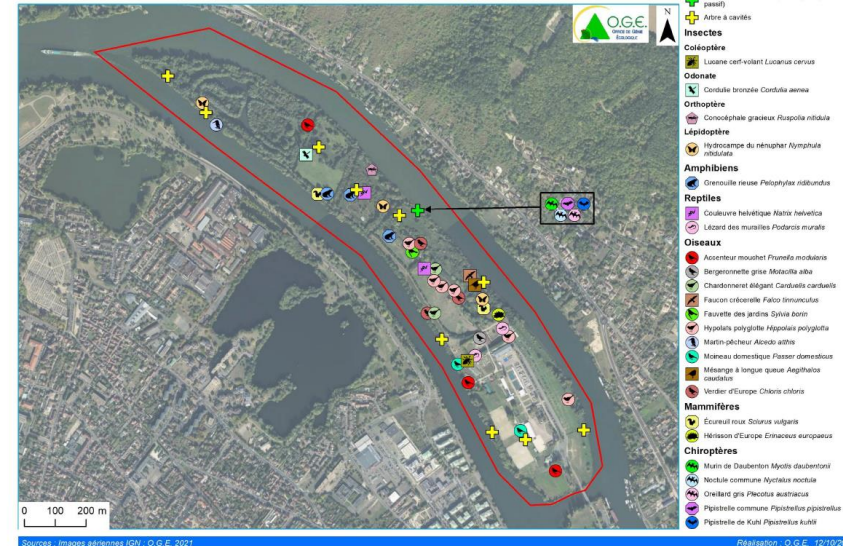


Réalisation d'un atlas de la biodiversité

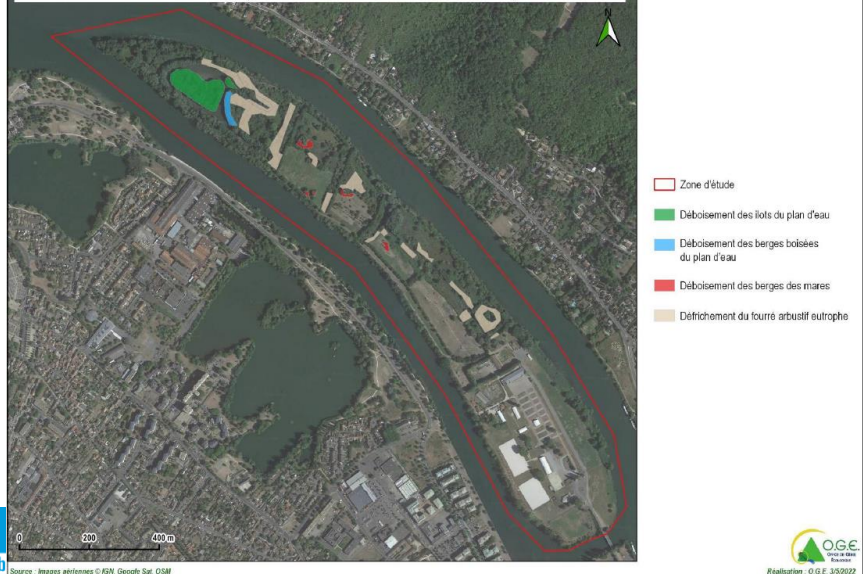
Localisation des habitats



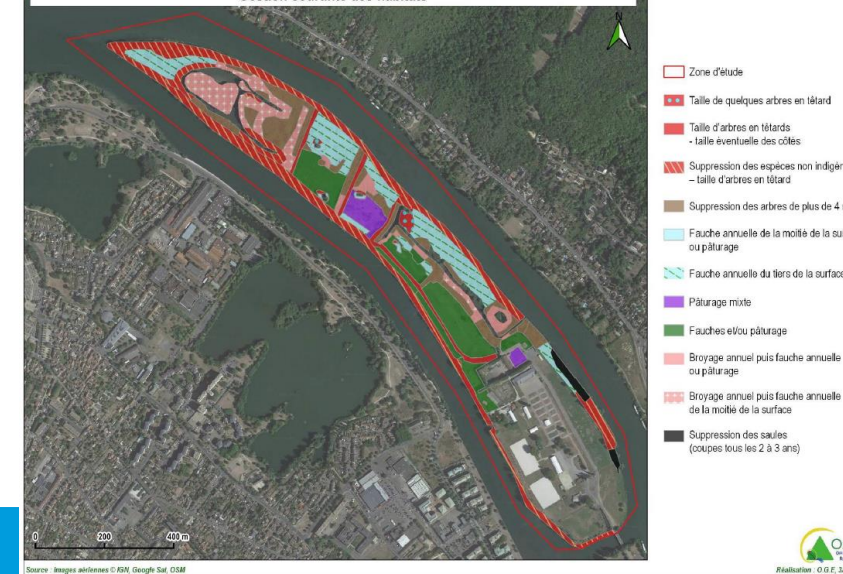
Localisation de la faune remarquable



Travaux lourds d'aménagements ou de restauration du couvert végétal



Gestion courante des habitats



Formation des agents chargés de la gestion du site

13 octobre 2022 : séance de formation des agents avec l'intervention de l'AEV IdF, la DDT 78, et naturalistes locaux

1^{ère} partie théorique : Présentation synthétique de la démarche Natura 2000 (définition, enjeux, pourquoi l'Île Aumône est-elle classée refuge Natura 2000 ? Liste des espèces qui ont permis ce classement...)

2^{ème} partie pratique : Incidences de cette démarche sur la gestion des espaces naturels de l'Île Aumône (plan de gestion pluriannuel, liste des travaux à réaliser par zone, techniques d'entretien préconisées, ...)



Sensibilisation du public

Octobre 2021 / juillet 2022 : Visites ornithologiques animées par la section locale de la LPO, dans le cadre des Assises de la transition écologique et de la programmation estivale



A venir :

→ Programmation plus récurrente de visite à déployer

→ Réflexion sur l'amélioration de la signalétique des îles et des panneaux pédagogiques de la partie Natura 2000

A venir : Mise en œuvre du plan de gestion (programme d'actions pluriannuel)

- **Travaux lourds d'aménagement ou de restauration du couvert végétal**
 - intervention via une entreprise extérieure et/ou en régie selon les travaux
 - travaux à réaliser en automne-hiver après chute des feuilles
 - ❖ **Création d'ouverture sur les berges du plan d'eau devant l'observatoire et petite île** : coupe et entretien d'arbres et arbustes pour empêcher la fermeture du milieu et dégager la vue devant l'observatoire. Puis broyage annuel jusqu'à l'installation d'un couvert herbacé.
 - ❖ **Déboisement des berges des petites mares de prairie** : taille des arbres pour apporter de la lumière.
 - ❖ **Défrichage avec parcimonie d'une partie des fourrés arbustifs eutrophes** (au niveau de la petite île, noue et mare pédagogique) : coupe et exportation/broyage du bois. Puis, broyage annuel jusqu'à l'installation d'un couvert herbacé.
- **Actions pour contrôler les sangliers** → intervention par des professionnels de la chasse.
 - ❖ **Chasse à l'affût** à réaliser régulièrement



Plan de gestion : un programme d'actions à mettre en œuvre progressivement sur plusieurs années

- **Actions de gestion courante des habitats et d'entretien du site**
 - intervention via une entreprise extérieure et/ou en régie selon les travaux
 - cartes de localisation et catalogues avec photos des espèces indésirables à concevoir
 - travaux à réaliser en automne-hiver après chute des feuilles
- ❖ **Suppression des espèces non indigènes et exotiques envahissantes** (Erable Negundo, Vigne-vierge commune, Buddleja du père David et Symphorine à fruits blancs)
- ❖ **Taille de certains arbres en têtard**
- ❖ **Fauche et pâturage mixtes des berges herbacées, des prairies et du verger**
- ❖ **Coupe sélective d'essence arborée**

**Retour d'expérience de la
commune de Mantes-la-
Jolie (78)**

reconnue « Territoire engagé pour
la nature » 2020-2023

Elodie Gallioz
Chargée de mission
contractualisation,
Direction Aménagement du
Territoire



Retour d'expérience de la commune de Savigny-le- Temple (77)

reconnue « Territoire engagé pour
la nature » 2020-2023

Gilles Debarle

Chargé de mission, Direction
générale des services montage de
projets et recherche de
financements



Vers la création d'un parcours « ville naturelle et nourricière »



juin 2023



Une ville nourricière : programme n°1 du mandat 2020-2026



FR-BIO-01
Agriculture France



En savoir +

savigny-le-temple.fr/ville-nourriciere

Flashez-moi!



Le programme Ville nourricière en quelques mots

- **Permettre à tous les habitants d'augmenter leur consommation de produits bio et locaux en leur proposant un parcours de sensibilisation à travers les sites nourriciers de la ville.**
- ⇒ rendre les habitants acteurs de ce changement par les multiples animations qui ont lieu ;
- ⇒ Proposer des ateliers de différents niveaux, grâce à la diversité des sites, du jardin en pied d'immeuble à la ferme maraîchère ;
- ⇒ Cibler d'abord les habitants les plus éloignés de l'alimentation bio et locale en créant un parcours du centre vers la périphérie ;
- ⇒ Inciter les habitants à connaître et apprécier les autres quartiers de la Ville grâce à la diversité de ses jardins nourriciers.

Carte Savigny, ville nourricière



TIERS-LIEUX NOURRICIERS DES ESPACES PARTAGÉS ET COLLABORATIFS

- Soli-Serre
- Jardin nourricier François-Mitterrand

VERGERS URBAINS

- Verger Sentier des Saules
- Vergers allée du Vanneau
- Verger du Plessis (à venir)
- Cerisiers rue Alfred de Musset

FERMES MARAÎCHÈRES & ARBORICOLES GESTION COMMUNALE

- Potager Bio du Plessis

FERMES NON COMMUNALES SUR DES TERRAINS PUBLICS

- Cueillette de Savigny
- Ferme maraîchère du Coulevrain
- Verger de Mme Lafouasse

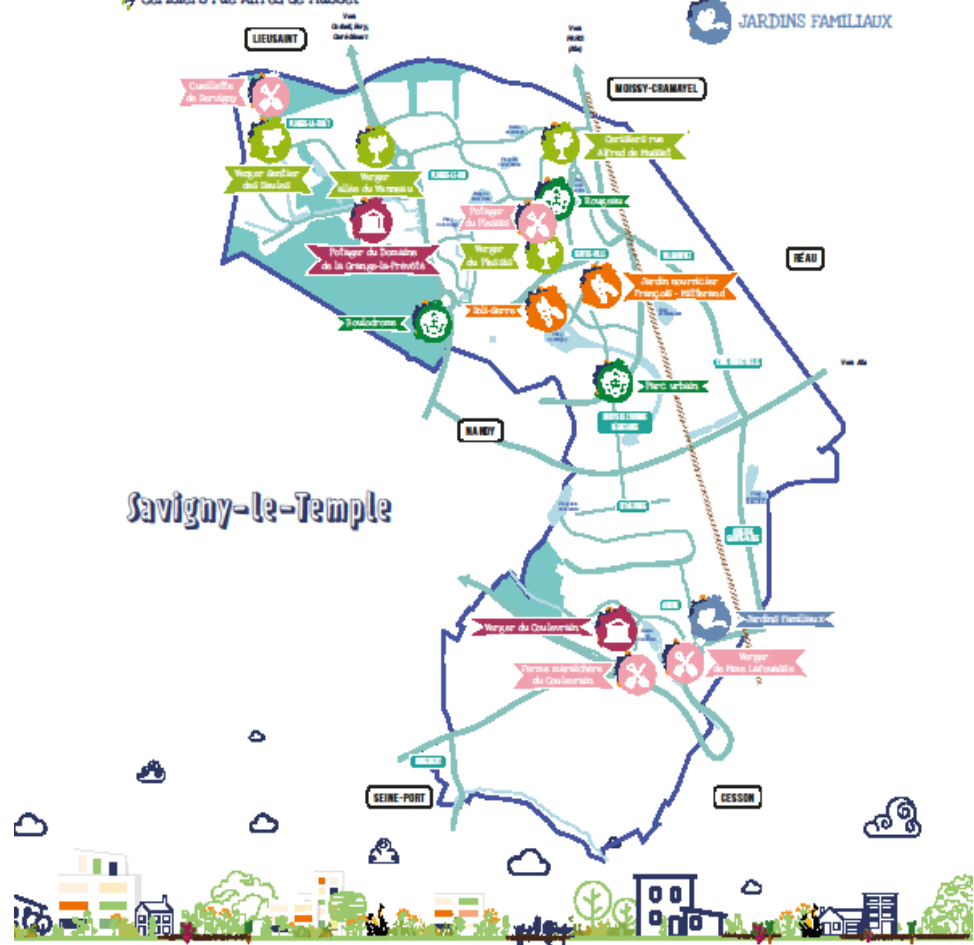
SITES PATRIMONIAUX POTAGERS ET VERGERS CONSERVATOIRE

- Potager du Domaine de la Grange-la-Prévôté
- Verger du Coulevrain

ÉCO-PÂTURAGE

- Bouloidirome
- Rougeau
- Parc urbain

JARDINS FAMILIAUX



Savigny-le-Temple
vue sous un
nouvel angle

Un parcours
pour
re-découvrir
la ville

La ville est aussi riche de 18 étangs, qu'il est prévu de relier par un parcours de randonnée.

L'idée : concilier le parcours ville nourricière avec le PDIPR



Au nord, l'un des vergers urbains créés il y a 40 ans



Au nord-ouest: le domaine de la Grange – la Prévôté



Un château,
un potager
conservatoire,
un parcours
botanique,
et un étang

Le Printemps des Jardiniers, premier week-end du printemps

Le potager du domaine de la Grange – la Prévôté

labellisé patrimoine d'intérêt régional



- Un laboratoire à ciel ouvert qui relie le grand public à la recherche
- ⇒ succès de l'exposition sur la betterave, reconduite en 2023
- Un réseau de partenaires complet
 - Près de 900 participants aux animations
 - Une serre de production de semis

Conserver et valoriser le patrimoine génétique régional avec le GAB IdF installé au domaine depuis 2022.

Près du centre-ville : le potager et le verger du Plessis



- 1ha d'exploitation en centre-ville: une exception
- L'un des sites du programme Quartiers fertiles de l'ANRU

Le potager est couplé avec un nouveau verger de production.

Au centre-ville : Soli-serre (serre solidaire)

jardin d'apprentissage de 1500m² rue Eugène Pottier



- Apprendre à semer, planter, composter, économiser l'eau, etc...
- Plants à repiquer chez soi ou dans les autres jardins
- Un jardin partagé
- Animations pédagogiques

Soli-serre est un tiers-lieu nourricier , un lieu d'initiation pour essayer dans les autres jardins.

Jardin public nourricier « des Senteurs & des Saveurs »

jardin ouvert de 1300m² place F. Mitterrand



- Repiquage des plants semés à Soli-serre ;
- Petits fruits, et plantes aromatiques en accès libre ;
- Animations pédagogiques.

C'est aussi un espace de repos et de sérénité ouvert en permanence au centre-ville où les riverains prennent leurs habitudes.

Le parc urbain : au centre géographique de la ville entre deux QPV, à rénover



209 ateliers,
2216
participants
sur l'ensemble
du programme
en 2022

En 2022, un nouveau jardin nourricier, au sud du parc urbain.

Au sud: le verger conservatoire du Coulevrain



- Créé en 1985 par les Croqueurs de pommes sur 2 ha
- 150 variétés fruitières avec celles du domaine de la Grange
- 835 poches de jus de pommes produites .

Priorité au patrimoine fruitier régional

La ferme maraîchère du Coulevrain : produire à plus grande échelle des produits bio & locaux



Le projet qui a été retenu pour le label et pour le programme « Fiches franciliennes »

Juste à côté, les étangs du bourg et le ru du Coulevrain



Merci de votre attention



Faucon crécerelle au-dessus de la ferme du Coulevrain

Retour d'expérience de la commune de Savigny-le- Temple (77)

reconnue « Territoire engagé pour
la nature » 2020-2023

Gilles Debarle

Chargé de mission, Direction
générale des services montage de
projets et recherche de
financements





MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

MERCREDI 28 JUIN 2023

